



## Réunion du Conseil 30 mars 2017

Landratsamt Ortenaukreis  
Großer Sitzungssaal  
1. Stock - Raum 190 A  
Badstraße 20  
D- 77652 Offenburg  
**14h00-17h00**

### Ordre du jour

#### 1. Mot de bienvenue du Président

- 1.1 Constatation du Quorum
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du compte-rendu du Conseil du 01.12.2016

Rapport ci-joint

#### 2. Rapport du Bureau / Points politiques

- 2.1 Détachement des salariés
- 2.2 Foire Européenne et la DGCCRF
- 2.3 Vignette routière
- 2.4 Strasbourg – Candidature « European Green Capital » 2019

Document ci-joint  
Document sur table  
Document sur table  
Résolution

#### 3. Budget

- 3.1 Compte de gestion de 2016
- 3.2 Compte administratif de 2016
- 3.3 Budget prévisionnel 2017

Projet de délibération  
Projet de délibération  
Projet de délibération

#### 4. Projets propres

- 4.1 Mobilité : État des lieux sur Bus Eurodistrict
- 4.2 Mobilité : Challenge Eurodistrict Navette autonome
- 4.3 Éducation : Kilomètre Solidarité
- 4.4 Affaires Sociales : Fonds réfugiés

Projet de délibération  
Projet de délibération

#### 5. Demandes de subventions

- 5.1 Information sur les subventions jusqu'à 5000 € compris

Document ci-joint

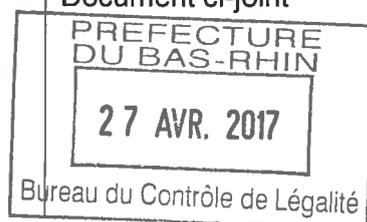
#### 6. Fonctionnement du GECT

- 6.1 RIFSEEP
- 6.2 CDG 67- convention « paye à façon »
- 6.3 Statuts

Projet de délibération  
Projet de délibération  
Document ci-joint

#### 7. Regard croisé sur les compétences des communes : Présentation par l'Euro-Institut

#### 8. Points divers



Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 30 mars 2017 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le



## **Réunion du Conseil du GECT « Eurodistrict Strasbourg-Ortenau »**

du jeudi 30 mars 2017

Landratsamt Ortenaukreis  
Badstraße 20  
D- 77652 Offenburg  
14h00 – 17h00

### **Procès-verbal de réunion**

#### **1. Mot de bienvenue du Président**

##### **1.1. Constatation du Quorum**

Le Quorum est établi.

Pas de vote

##### **1.2. Adoption de l'ordre du jour**

Le Président soumet la proposition d'ordre du jour au Conseil pour approbation.

Adopté

##### **1.3. Adoption du compte-rendu du Conseil du 1<sup>er</sup> décembre 2016**

Il est demandé au Bureau d'approuver le compte-rendu du Conseil du 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Après l'ajout de précisions concernant le débat d'orientation budgétaire, le compte-rendu est adopté.

Adopté

#### **2. Rapport du Bureau : Points politiques**

##### **2.1. Détachement des salariés**

Les entreprises non établies en France (dont les entreprises allemandes) souhaitant faire travailler leurs salariés temporairement en France sont tenues de transmettre une déclaration de détachement à l'inspection du travail française et, depuis avril 2015, une déclaration désignant un représentant en France pouvant être contacté en cas de contrôle de la part de l'inspection du travail. Il est demandé de Conseil de valider la lettre qui sera adressée de la part des quatre Eurodistricts à Madame la Ministre Myriam EL KHOMRI afin d'exposer les conséquences

négatives de ces réglementations de détachement temporaire des salariés pour la dynamique transfrontalière dans la région du Rhin Supérieur.

Adopté

## **2.2. Foire Européenne et la DGCCRF**

En septembre 2016 des exposants allemands du Hall 3 de la Foire européenne de Strasbourg ont été sanctionnés par une amende de la part des agents de la DGCCRF en raison d'un manquement à la réglementation française selon laquelle les supports de communication distribués ainsi que leurs exposants ne fournissaient pas les informations également en français. Il est demandé au Conseil de valider la lettre signée par le Président et le Vice-Président de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau qui sera adressée Mme Nathalie HOMOBONO, Directrice Générale de la concurrence, de la consommation et de la répression afin de demander une dérogation compte tenu de la particularité du territoire, laboratoire du bilinguisme.

Adopté

## **2.3. Taxe sur les infrastructures**

La mise en place d'un péage sur les routes nationales et les autoroutes allemandes a été validée par la Commission Européenne à l'automne 2016. L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau avait adressé en 2014 au gouvernement fédéral allemand une motion demandant de revoir son projet de péage. Il est demandé au Conseil de valider la lettre signée en commun avec les quatre Eurodistricts et qui sera adressée au Ministre M. Alexander Dobrindt afin de demander une exception pour la zone frontalière.

Adopté

## **2.4. Strasbourg – Candidature « European Green Capital » 2019**

Il est demandé au Conseil de valider la résolution de soutien de l'Eurodistrict à la candidature de Strasbourg au titre de Capitale verte européenne 2019.

Adopté

## **3. Budget**

### **3.1. Compte de gestion 2016**

Le Président demande au Conseil d'adopter la délibération relative au compte de gestion 2016 tel que figurant dans les documents annexés. Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

Adopté

### **3.2. Compte administratif 2016**

Le Doyen demande au Conseil d'adopter la délibération relative au compte administratif 2016 tel que figurant dans les documents annexés. Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Adopté

### **3.3. Budget primitif 2017**

Le Président demande au Conseil de valider le budget primitif 2017. Le budget est adopté à l'unanimité.

Adopté

## **4. Projets GECT**

### **4.1. Mobilité : Bus Eurodistrict**

Le Conseil est informé du résultat de l'appel d'offres concernant la mise en place du bus Eurodistrict, service régulier spécialisé, entre Erstein et Lahr. Ce bus circulera à partir du 1<sup>er</sup> avril 2017.

Pas de vote

### **4.2. Mobilité : Challenge Eurodistrict Navette autonome**

Le Conseil est informé de l'état d'avancement du projet de challenge des navettes autonomes.

Pas de vote

### **4.3. Education : Kilomètre Solidarité**

Il est demandé au Conseil d'approuver l'organisation de l'édition 2017 du KM Solidarité et de valider le budget à hauteur de 23.000 €.

Adopté

#### 4.4. Affaires Sociales : Fonds réfugiés

Il est demandé au Conseil d'approuver le choix des projets sélectionnés par le jury et d'octroyer aux porteurs de projets retenus les sommes définies. Les 50.000 € du fonds de soutien de l'Eurodistrict seront alors épuisés pour 2017. Une éventuelle reconduction du fonds sera décidée au début de l'année 2018

Adopté

#### 5. Demandes de subventions

##### 5.1. Information sur les subventions jusqu'à 5 000 € inclus

Le Président informe le Conseil sur les demandes de subventions inférieures à 5 000 € accordées par décision du Président depuis la précédente séance.

Pas de vote

#### 6. Fonctionnement du GECT

##### 6.1. RIFSEEP

Dans le cadre de la simplification du régime indemnitaire des agents de la Fonction Publique Territoriale et considérant que les indemnités IFTS et PFR n'ont plus de base légale, il est demandé au Conseil d'approuver la mise en place au 01/04/2017 du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Adopté

##### 6.2. CDG 67 – Convention « paie à façon »

Lors de la séance du 02/06/2016, le Conseil a validé l'adhésion du GECT au service « Paie à façon », adhésion formalisée par la convention signée le 24/06/2016 avec effet au 01/01/2016. Suite à l'adoption des nouveaux tarifs 2017 par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin le 30/11/2016, il est demandé au Conseil d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1PAF à la convention, fixant les nouveaux tarifs de la prestation de « Paie à façon ».

Adopté

##### 6.3. Statuts

Il est remis aux membres du Conseil la nouvelle version des statuts de l'Eurodistrict, validée par la Préfecture.

Pas de vote

#### 7. Regard croisé sur les compétences des communes : Présentation par l'Euro-Institut

Afin de familiariser les membres du Conseil avec le fonctionnement des institutions en Allemagne et en France, l'Euro-Institut a présenté les différences au niveau des compétences et de l'organisation des communes dans les deux pays.

Pas de vote

#### 8. Points divers

Le Président aborde le point de la candidature de Strasbourg pour accueillir l'Agence Européenne du Médicament. Le Vice-Président confirme cette candidature et estime qu'un soutien de l'Eurodistrict donnerait une chance supplémentaire à Strasbourg de renforcer son rôle européen. Le Président propose de préparer pour la prochaine séance une lettre de soutien ou une résolution demandant d'examiner la possibilité d'avoir le siège principal de cette agence à Strasbourg et une dépendance dans l'Ortenau suite à la suggestion émise par M. PETRY.

Pas de vote



  
Le Président  
Frank SCHERER





## Réunion du Conseil

1<sup>er</sup> décembre 2016  
Großer Sitzungssaal  
Rathaus II  
Rathausplatz 7  
LAHR

13h00 – 16h00

### Compte rendu de réunion

#### Présents :

Mme Jeanne BARSEGHIAN, M. Jacques BAUR, M. Dr. Karlheinz BAYER, M. Gérard BOUQUET, M. Matthias BRAUN, M. Hermann BURGER, M. Dr. Walter CAROLI, M. Dr. Karl-Heinz DEBACHER, M. Thorsten ERNY, Mme Camille GANGLOFF, M. Jean-Baptiste GERNET, M. Jürgen GIEßLER, Mme Dorothee GRANDERATH, M. Robert HERRMANN, Mme Rosa KARCHER, M. Willy KEHRET, M. Eric KLETHI, M. Céleste KREYER, M. Jean-Baptiste MATHIEU, M. Bruno METZ, M. Dr. Wolfgang G. MÜLLER, M. Klaus MUTTACH, M. Jürgen OßWALD, M. Roland RIES, M. Héctor SALA, M. René SCHAAL, M. Frank SCHERER, Mme Edith SCHREINER, M. Alexander SCHRÖDER, Mme Eveline SEEBERGER, M. Dr. Claus-Dieter SEUFERT, M. Toni VETRANO, Mme Anne-Catherine WEBER, M. Michael WELSCH, M. Jean-Marc WILLER, M. Willi WUNSCH

#### Excusés :

Mme Nicole DREYER, M. Dr. Alexandre FELTZ, M. Stéphane FRATACCI, M. Klaus JEHLE, Mme Fabienne KELLER, M. Théo KLUMPP, Mme Brigitte LENTZ-KIEHL, Mme Séverine MAGDELAINE, M. Pascal MANGIN, M. Dr. Günther PETRY, M. Pierre PERRIN, Mme Nawel RAFIK-ELMRINI, M. Denis SCHULTZ, M. Eric SCHULTZ

#### Ouverture de séance

##### **1. Mot de bienvenue du Président**

M. RIES passe la parole à M. Dr. MÜLLER qui souhaite la bienvenue aux membres du Conseil dans sa ville. Il rappelle que Lahr avait déjà accueilli le Conseil en 2008, séance durant laquelle il avait été décidé de donner à l'Eurodistrict Strassbourg-Ortenau le statut de GECT et d'étendre le territoire côté français vers Erstein.

M. RIES remercie M. Dr. MÜLLER pour son accueil et passe à la constatation du quorum.

##### 1.1. Constatation du quorum

M. RIES constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

##### 1.2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

##### 1.3. Discours du Président sortant

M. RIES tient son discours de fin de mandat.

M. SCHERER tient son discours en tant que candidat à la Présidence.

## **2. Alternance de la Présidence**

### **2.1. Election du Président**

Conformément à l'article 8 des statuts du GECT Strasbourg-Ortenau, le Conseil de l'Eurodistrict élit son Président en son sein pour une durée de deux ans. Le Président est élu par l'assemblée sur proposition, alternativement de la partie française et de la partie allemande. La présidence revient maintenant au côté allemand.

Il revient au doyen du Conseil, M. Dr. SEUFERT d'appliquer et de gérer la procédure de l'élection du Président.

M. Dr. MÜLLER propose M. SCHERER pour la partie allemande comme candidat à la Présidence. Le Conseil procède à l'élection du Président.

M. SCHERER, unique candidat, est élu Président du GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau.

### **2.2. Election du Vice-Président**

Conformément à l'article 8 des statuts du GECT Strasbourg-Ortenau, le Conseil de l'Eurodistrict élit son Vice-Président en son sein pour une durée de deux ans. Il est choisi parmi les représentants relevant de la partie autre que celle dont le Président est issu.

M. GERNET propose M. RIES pour la partie française comme candidat à la vice-présidence.

Le Conseil procède à l'élection du Vice-Président.

M. RIES, unique candidat, est élu Vice-Président du GECT Strasbourg-Ortenau.

## **3. Discours du nouveau Président**

N'a pas lieu étant donné que M. SCHERER a tenu son discours en tant que candidat.

## **4. Election du nouveau Bureau**

### **4.1. Fixation du nombre de membres du Bureau**

Conformément à l'article 7 des statuts de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, le Conseil de l'Eurodistrict fixe le nombre des membres du Bureau de l'Eurodistrict. Le Conseil décide que le Bureau est composé du Président, du Vice-Président, de 7 membres français (dont le Représentant de la République française) et de 7 membres allemands.

### **4.2. Election du nouveau Bureau**

Suite à la fin du mandat de Mme SCHUCHTER au sein du Conseil de la ville d'Achern, M. SCHERER propose M.Thorsten ERNY comme membre du Bureau.

En l'absence de texte spécifique qui permettrait le remplacement à l'unité, le Bureau de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau doit être, en droit, recomposé dans sa totalité.

Le Conseil est appelé à élire, en application de l'article 7 des statuts de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, son nouveau Bureau.

Les personnes suivantes sont élues membres du Bureau de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau :

Membres français : M. Jean-Baptiste GERNET, M. Robert HERRMANN, Mme Nawel RAFIK-ELMRINI, M. René SCHAAL, M. Eric SCHULTZ, M. Jean-Marc WILLER.

Membres allemands : M. Matthias BRAUN, M. Thorsten ERNY, M. Bruno METZ, M. Dr. Wolfgang G. MÜLLER, M. Klaus MUTTACH, Mme Edith SCHREINER, M. Toni VETRANO.

Membres de droit : M. Frank SCHERER – Président, M. Roland RIES, Vice-Président, M. Stéphane FRATACCI – Représentant de la République française.

## **5. Approbation du compte-rendu du Conseil du 2 juin 2016**

Le compte rendu de la réunion du Conseil du 2 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

La décision est prise de rédiger dorénavant un compte-rendu de résultats (Ergebnisprotokoll).

## **6. Budget**

### **6.1. Budget 2017 : Débat d'orientation budgétaire**

Un récapitulatif budgétaire 2016 est joint aux documents de séance. La Secrétaire Générale, Mme KLAFFKE, présente un bilan sur le budget de 2016 ainsi que les orientations du budget proposé pour 2017 qui sera présenté au prochain Conseil de l'Eurodistrict le 30 mars 2017. Les thèmes prioritaires ont été discutés et notamment le budget mis à disposition pour la thématique « environnement », dont certains élus ont sollicité une augmentation du budget alloué au vu des priorités de l'année 2017. La Présidence a affirmé que, d'une part, le budget alloué au domaine « mobilité » concerne également l'environnement et que, d'autre part, la thématique « environnement » doit être d'abord soutenue par un travail au niveau politique et administratif et non par des moyens financiers.

Il est demandé au Secrétariat Général de l'Eurodistrict de préparer le budget prévisionnel 2017 ainsi qu'un budget pluriannuel pour la séance du Conseil du 30 mars 2017, en tenant compte des orientations données lors du débat.

## **7. Projets GECT**

### **7.1. Mobilité : Projet artistique du tram**

Les systèmes de transport en commun français et allemands sont reliés par le prolongement du tramway D jusqu'à la mairie de Kehl. Le Conseil de l'Eurodistrict a validé, le 2 juin 2016, l'utilisation de 35 000 € du budget de 100 000 euros voté le 14 mars 2013 pour l'organisation d'un concours artistique européen pour l'habillage de douze rames.

Il est demandé au Conseil de valider une des trois propositions retenues par le jury qui s'est réuni le 29 novembre 2016, à l'issue de l'appel d'offres.

Le Conseil, non satisfait des propositions soumises, décide de déclarer l'appel d'offre infructueux. Compte tenu des délais à respecter pour la venue de la chancelière allemande Mme MERKEL et du président français M. HOLLANDE pour l'inauguration fin février/début mars 2017, le Conseil décide de mettre le logo Eurodistrict sur les deux rames aux couleurs du drapeau européen actuelles. Un nouvel appel d'offres sera lancé début 2017 pour les dix autres rames.

### **7.2. Mobilité : Signalétique bilingue du tram**

Il est demandé au Conseil de valider la répartition proposée par le groupe de travail « Tram » pour les 65 000 € restant du budget de 100 000 € voté le 14 mars 2013 qui sont consacrés à la signalétique bilingue. Le Conseil valide la proposition à l'exception de la conception, la réalisation et l'affichage d'une grande bâche coûtant 15 500 €. Il charge le groupe de travail « Tram » d'utiliser cette somme différemment.

### **7.3. Mobilité : Bus Eurodistrict**

Compte tenu de l'absence de transports en commun entre Erstein et Lahr (en semaine) et du besoin accru des travailleurs frontaliers français de se rendre dans le bassin d'emploi autour de Lahr, le Conseil valide la mise en place d'un service régulier spécialisé entre les deux gares durant une phase pilote de deux ans. Lors de cette phase, un budget annuel de 100 000 €, donc 200 000 € sur deux ans maximum, sera mis à disposition. Le bus devrait circuler à partir du printemps 2017 et être clairement reconnaissable comme bus Eurodistrict. Le Conseil charge le Secrétariat Général de la mise en place de ce bus Eurodistrict entre Erstein et Lahr.

Avant que le Conseil de l'Eurodistrict ne décide d'une poursuite de la phase pilote sur la deuxième année, le Secrétariat Général présentera une évaluation de la ligne de bus après un an de fonctionnement.

### **7.4. Mobilité : Systèmes de transports intelligents (ITS)**

Le Conseil donne son accord pour un partenariat actif de l'Eurodistrict avec Ertico pour le congrès européen des ITS en 2017, mobilisant un budget de 10.000 €. Le Conseil autorise le Bureau à prendre les décisions concernant la réalisation concrète des différentes actions.

### **7.5. Economie : Emploi 360° (INTERREG)**

Mme KLAFFKE présente l'état d'avancement du projet (présentation vidéo).

### **7.6. Economie : EXPOREAL / MIPIM**

Le Conseil octroie à la WRO une subvention à hauteur de 50.000 € qui sera répartie de façon équitable pour la réalisation d'un stand commun aux salons ExpoReal à Munich et MIPIM à Cannes en 2017. Avec le soutien financier de l'Eurodistrict, le porteur de projet devra convenir de la présentation du stand avec le Secrétariat Général et fournir un rapport incluant le budget effectif à la fin de chaque salon. Le porteur de projet devra s'engager à intégrer le logo de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau dans tous les supports de communication et veiller à ce que le soutien accordé par l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau soit identifiable et clairement visible dans toutes les actions de communication liées au projet.

#### 7.7. Fonds Microprojets – Projet « société civile » (INTERREG)

Le Conseil valide le fait que l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau devienne le porteur du projet « société civile » et entérine, pour assurer la charge de travail supplémentaire qui en découle, le recrutement d'un poste à mi-temps pour les trois ans du projet.

#### 7.8. Affaires sociales : Fonds réfugiés

En raison de la forte augmentation des demandes pour le Fonds réfugiés, il est demandé au Conseil de renouveler le Fonds de soutien de l'Eurodistrict pour les réfugiés en 2017. Le Conseil décide de la mise en place, pour 2017, d'un Fonds de soutien Eurodistrict pour les réfugiés d'un montant de 50.000 €. La limite d'âge des participants aux projets est étendue à 25 ans.

### **8. Participation aux projets**

#### 8.1. Ecologie :Atmo-Vision (INTERREG)

Le Conseil donne son accord pour une participation de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau dans le projet INTERREG ATMO-VISION en tant que partenaire financier et un budget prévisionnel de 15 000 € répartis sur trois ans. La durée du projet est prévue de juin 2017 à juin 2020.

#### 8.2. Affaires sociales : Lebenshilfe Offenburg (INTERREG)

Le projet INTERREG « Participation 4.0 » consiste à créer et pérenniser, dans l'Eurodistrict, des emplois pour personnes en situation de handicap et promouvoir l'inclusion professionnelle (INTERREG V 2017-2019). L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau est sollicité en tant que partenaire associé du projet n'impliquant aucune obligation financière mais simplement une mise à disposition des réseaux de communication de l'Eurodistrict. Il est demandé au Conseil de soutenir le projet INTERREG « Participation 4.0 » en tant que partenaire associé. Constatant que le quorum n'est plus atteint suite au départ de plusieurs de ses membres, le Conseil reporte la délibération sur ce projet à sa prochaine séance.

#### 8.3. Bilinguisme : Jeu pédagogique « le Passe-partout » (INTERREG)

La participation de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau au projet INTERREG sur le jeu pédagogique « Le Passe-partout » a été validée par le Conseil le 02.06.2016 sous réserve d'approfondir la réflexion autour de certains aspects.

Le Secrétariat Général estime, vu la charge de travail modérée avec 16 classes sur 3 ans et vu le fonctionnement amélioré du fonds scolaire, que la chargée de mission bilinguisme peut assurer les missions. Les acteurs du système éducatif (Rectorat, Académie de Strasbourg et Regierungspräsidium Freiburg) sont associés au projet, ce qui garantit la pertinence pédagogique.

Etant donné que les réserves ont pu être levées, le projet est adopté.

#### 8.4. Information portant sur les subventions inférieures ou égales à 5 000 €

M. SCHERER informe le Conseil sur les demandes de subvention inférieures ou égales à 5 000 € accordées par décision du Président sortant, M. RIES, depuis la précédente séance.

### **9. Points politiques**

#### 9.1. Détachement des salariés

M. SCHERER évoque les problématiques qu'incarne cette réglementation française pour les entreprises allemandes sur le territoire de l'Eurodistrict et il informe qu'un courriel explicatif indiquant les bases et conditions juridiques de cette loi sera prochainement envoyé aux membres du Conseil.

## 9.2. Foire Européenne et la DGCCRF

M. SCHERER rappelle l'irritation que cette affaire avait provoquée parmi des acteurs de l'Eurodistrict et il informe qu'un courriel explicatif indiquant les bases et conditions juridiques de cette loi sera prochainement envoyé aux membres du Conseil.

M. SCHERER clôt la séance à 16h30.



Frank SCHERER  
Président de l'Eurodistrict  
Strasbourg-Ortenau

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le  
30 mars 2017 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu  
exécutoire après transmission au contrôle de légalité  
préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

**27 AVR. 2017**

PREFECTURE  
DU BAS-RHIN

**27 AVR. 2017**

Bureau du Contrôle de Légalité





A l'attention de Madame la Ministre Myriam EL KHOMRI  
Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue  
social

Le 20 mars 2017

Objet : Détachement de personnel salarié

Madame la Ministre,

La lutte contre la concurrence sociale déloyale est impérative et répond à une forte attente des milieux économiques. La réglementation sur le détachement des salariés s'inscrit pleinement dans cet objectif. Cependant, certaines situations appellent une application circonstanciée.

A l'échelle de chacun de nos quatre Eurodistricts dans le Rhin Supérieur, nous observons l'inquiétude croissante des entreprises allemandes ressortissantes de notre région en ce qui concerne l'application de ces réglementations. Ces inquiétudes résultent de la transposition en droit national de la directive européenne 2014/67/ EU relative à l'exécution de la directive concernant le détachement de travailleurs salariés 96/71/ CE.

Pour lutter contre les fraudes au détachement des salariés dans le passé (dumping salarial, concurrence déloyale), l'Union européenne a promulgué la directive 2014/67/UE qui prévoit la garantie de l'application d'un « noyau dur » relatif aux conditions de travail (par exemple respect du salaire minimum, de la durée maximale du travail, des règles relatives aux congés payés etc.). Celle-ci renforce les possibilités des contrôles par les Etats-membres au détachement des salariés.

Or, en vue des réglementations nationales françaises, les entreprises allemandes sont actuellement confrontées aux problèmes suivants :

- Elles ont l'obligation de déclarer leurs salariés détachés à l'Inspection du Travail sur un portail électronique qui, à ce jour, connaît régulièrement certaines défaillances.
- Aussi, de nombreux champs obligatoires de ce portail ne peuvent pas être renseignés par des entreprises étrangères. Elles ne peuvent pas connaître la Convention Collective en vigueur en France ou ne peuvent pas mentionner de numéro SIRET quand le client français est un particulier.
- Elles doivent nommer un représentant sur le sol français : la complexité de cette démarche réside dans le fait de trouver ce représentant. Cette obligation a engendré la création d'un nouveau service pour des personnes ou prestataires français, service qui pour l'heure n'est pas réglementé et dont les tarifs sont parfois excessifs.
- Les entreprises sont tenues de communiquer une liste exhaustive d'informations confidentielles (telles que la rémunération mensuelle brute des salaires détachés, le contrat de travail, le chiffre d'affaires réalisé en France et en Allemagne) à des tiers pour leur conservation sur le sol français même avant d'éventuels contrôles. Cette demande des

autorités françaises entre en conflit avec la loi allemande concernant la protection des données.

- Un service après-vente ne peut être que difficilement assuré ce qui représente également un désavantage pour les consommateurs-citoyens du Rhin Supérieur.

Cela étant, les différentes structures politiques, économiques et commerciales de notre région, dont notamment les Chambres de Commerce et d'Industrie (Industrie- und Handelskammern), les Chambres de Métiers (Handwerkskammern) ainsi que la Wirtschaftsregion Ortenau, sont très fréquemment confrontés à des appels de la part d'entreprises allemandes qui leur exposent ces problèmes et qui déplorent les conséquences négatives en découlant : des charges administratives et des frais supplémentaires, un problème de protection de données et un risque élevé de lourdes amendes.

Nous, les Eurodistricts du Rhin Supérieur, tout comme les entreprises allemandes de notre région, sommes bien évidemment conscients que la loi en vigueur en France doit être appliquée sur le sol français, mais celle-ci doit être praticable. Or, vu la complexité de ces réglementations, les entreprises allemandes concernées sont de plus en plus réticentes à travailler avec leurs partenaires français et à participer à des salons dans le pays voisin français.

Cela est d'autant plus alarmant que former une région pilote pour la coopération transfrontalière et développer une fluidité des échanges économiques et commerciaux au-delà des frontières nationales est la caractéristique et l'idée fondatrice même des Eurodistricts dans le Rhin Supérieur. Les territoires de nos Eurodistricts s'avèrent être des espaces sans frontières exemplaires dans lesquels les entreprises et les citoyens ont l'habitude de se déplacer, d'échanger et de commercer.

Or, avec toute notre compréhension pour la nécessité de la lutte contre une concurrence sociale déloyale, les réglementations concernant le détachement des salariés nuisent à ces échanges et à la dynamique économique transfrontalière de notre région et freinent l'application de l'idée européenne à l'échelle locale. De la même manière qu'elles vont à l'encontre de la philosophie de projets transfrontaliers entrepris, par exemple, ensemble avec la Région Grand Est dans les domaines de la formation et du marché de l'emploi sur nos territoires transfrontaliers.

Pour faire face aux besoins du territoire transfrontalier du Rhin Supérieur et de ses entreprises, une réflexion pourrait être menée concernant la coopération administrative. L'outil de l'expérimentation territoriale pourrait être un instrument pour tester des mesures dérogatoires ciblées. Cette expérimentation pourrait être conduite dans la région du Rhin Supérieur ; ainsi la mise en place de mesures dérogatoires adéquates aux territoires transfrontaliers pourrait voir le jour.

Quelques exemples concrets :

- Dispenser les entreprises allemandes de déclaration lorsque le salarié est détaché pour une courte durée et pour un service après-vente d'urgence (durée de détachement inférieure à un nombre de jours ouvrables).
- Mettre en place d'un système de détachement valable sur plusieurs départements sur une période de 6 mois pour les salariés détachés régulièrement.
- Supprimer les formalités de détachement dans le cas de réunions, rencontres entre partenaires ou de visites de salons.

Nous souhaitons par ailleurs saluer le fait que les entreprises allemandes et les autorités françaises ont engagé des discussions, lors d'une entrevue à Paris en février 2017, afin de mieux coordonner les différents règlements nationaux. À l'occasion de cette rencontre, un groupe de travail technique a été mis en place, en charge d'élaborer des solutions pratiques. En vertu de l'importance économique des prestations de services transfrontalières pour le Rhin supérieur, les Eurodistricts de ce territoire considèrent qu'il serait souhaitable d'intensifier ce dialogue entre la France et l'Allemagne afin d'arriver à des propositions concrètes de rapprochement.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Frank SCHERER, Président de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

Rémi BERTRAND, Président de l'Eurodistrict PAMINA

Jean-Marc DEICHTMANN, Président de l'Eurodistrict Trinational de Bâle

Jean ROTTNER, Président de l'Eurodistrict Freiburg / Centre Sud Alsace

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés,  
adopté le 30 mars 2017 par le Conseil de  
l'Eurodistrict rendu exécutoire après  
transmission au contrôle de légalité préfectoral  
et affichage au siège de l'Eurodistrict le

**27 AVR. 2017**







Mme Nathalie HOMOBONO  
Directrice Générale  
Direction générale de la concurrence,  
de la consommation et de la répression

Le 29 mars 2017

Objet : Application de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française

Madame la Directrice Générale,

L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, constitué sous forme de Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT), est un territoire transfrontalier pilote dont les objectifs sont le développement de nouvelles formes de coopération, l'assurance d'une fluidité des échanges au-delà des frontières nationales et cela notamment en termes d'économie, d'emploi et de consommation, ainsi que la consolidation d'un sentiment communautaire de nos citoyens au-delà des langues. L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau constitue de ce fait un véritable laboratoire européen intégré.

En septembre 2016, un incident est survenu lors de la Foire européenne de Strasbourg qui est un événement européen phare de la ville de Strasbourg, Capitale de l'Europe : des exposants allemands, participant depuis vingt ans sans problèmes au salon, ont dû s'acquitter d'une amende établie par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

Ils ont en effet contrevenu à la réglementation française selon laquelle les supports de communication distribués ainsi que le personnel doivent fournir les informations en langue française.

L'affirmation du principe qu'un consommateur et un utilisateur en France doivent être informés en langue française est importante et répond à l'attente du consommateur d'avoir à sa disposition toutes les informations utiles et nécessaires afin de pouvoir librement exercer ses choix. La loi relative à l'emploi de la langue française et le travail de la DGCCRF s'inscrivent pleinement dans ce principe.

Pour l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, la sécurité des consommateurs est bien évidemment un enjeu clé et nous sommes conscients que la loi en vigueur en France doit être appliquée sur le sol français.

Toutefois, étant un territoire franco-allemand intégré, nous nous efforçons à effacer toute frontière liée à la langue. Afin d'assurer la dynamique transfrontalière dont fait preuve notre région pilote, l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau mène en effet des démarches de promotion du bilinguisme

permettant aux ressortissants de notre territoire de s'informer, de travailler et de consommer des deux côtés du Rhin. C'est à ce titre que nous vous adressons notre demande de dérogation des réglementations en vigueur, adaptée à notre contexte et à nos enjeux.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions, Madame la Directrice Générale, l'expression de notre haute considération.

Frank SCHERER  
Landrat de l'Ortenaukreis et Président  
de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

Roland RIES  
Maire de Strasbourg et Vice-Président  
de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés  
moins une abstention, adopté le 30 mars 2017  
par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire  
après transmission au contrôle de légalité  
préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict  
le **27 AVR. 2017**



Monsieur le Ministre,

Les quatre Eurodistricts du Rhin Supérieur – l’Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, l’Eurodistrict Region Freiburg/Centre et Sud Alsace, l’Eurodistrict Trinational de Bâle et l’Eurodistrict PA-MINA - ont été fondés afin de créer des espaces transfrontaliers de vie et économiques dans lesquels les frontières ne représentent plus un obstacle dans la vie quotidienne. Ensemble, nous couvrons un territoire de près de 5 millions d’habitants et notre but est de simplifier leur mobilité transfrontalière, peu importe que nos concitoyens résident sur le sol français, suisse ou allemand.

Une infrastructure performante et financée de manière solide fait également partie de nos objectifs dans le cadre de la mobilité transfrontalière. Mais nous ne pouvons pas soutenir l’introduction d’une taxe sur les infrastructures routières allemandes dans sa version actuelle. De notre point de vue, les « Mautgesetze » contredisent l’idée européenne et ne sont ni justes ni équitables.

La loi prévoit une compensation (en partie) des surcoûts de l’introduction d’une taxe sur les infrastructures uniquement pour les détenteurs de véhicules particuliers immatriculés en Allemagne par la baisse de la taxe sur les véhicules. Ceci est une discrimination envers nos citoyens résidant sur le sol français ou suisse, notamment les travailleurs frontaliers. Rien que sur notre territoire, 25 000 personnes domiciliées en France viennent travailler quotidiennement en Allemagne et devront supporter l’intégralité des coûts contrairement à leurs collègues domiciliés en Allemagne. Une telle inégalité de traitement va à la fois à l’encontre de l’interdiction de discrimination au niveau européen et de notre objectif d’une identification de nos citoyens avec l’Eurodistrict.

Les Eurodistricts s’engagent activement pour le bon fonctionnement et l’équilibre d’un marché de l’emploi transfrontalier, en combattant d’une part le fort taux de chômage chez les jeunes en Alsace et d’autre part la pénurie croissante de main-d’œuvre en Allemagne. Des frais de déplacement supplémentaires ont un effet dissuasif chez les jeunes disposant de moyens financiers restreints alors qu’ils devraient être encouragés à aller voir ce qui se passe outre-Rhin. Cette jeune génération est, en effet, le socle de notre avenir européen commun. Par ailleurs, la mise en place d’obstacles bureaucratiques et financiers supplémentaires diminue les chances pour les entreprises allemandes de couvrir leur demande croissante en personnel qualifié dans le pays voisin.

Dans une région où les points communs doivent être mis en avant, cette taxe est perçue par les citoyens français comme un « droit de passage » ou « une taxe d'entrée pour l'Allemagne » et freinera vraisemblablement le trafic frontalier bilatéral. Seront surtout lésés les travailleurs à faibles revenus ne pouvant pas acquérir un véhicule neuf. Par ailleurs, il est prévisible que des voyageurs en transit venant d'autres pays emprunteront davantage les routes françaises sans péages de par leur proximité frontalière (dans le but de contourner cette taxe). Les deux faits auront un impact négatif considérable sur les relations transfrontalières.

Dans le domaine du tourisme, d'importants inconvénients sont également à prévoir pour les destinations touristiques allemandes. Environ 10 millions de touristes viennent annuellement dans le territoire du Rhin Supérieur dont un quart de pays autres que l'Allemagne, la France et la Suisse. Une taxe sur les infrastructures ne réduirait non seulement le tourisme journalier au sein de la région mais influencerait potentiellement aussi le choix des destinations des touristes du monde entier.

Précisément à l'heure où les idéaux européens sont mis à rude épreuve sur plusieurs fronts, cette taxe n'aura pas seulement un impact négatif dans les secteurs du marché du travail, de la formation, des soins médicaux et du tourisme, mais elle enverra également un mauvais signal. Cela entraînera de nouveaux obstacles et des frontières administratives au lieu d'améliorer et de favoriser l'intégration européenne au quotidien. C'est à ce juste titre que les Eurodistricts ont été créés par les gouvernements allemands et français afin de promouvoir la coopération et le développement des relations transfrontalières. D'autre part, on peut se poser la question, comme l'a relevé le Parlement Européen, sur la légitimité d'une telle taxe qui prévoit une discrimination en fonction du domicile.

Nous vous prions de bien vouloir tenir compte des particularités de la région du Rhin Supérieur et des impacts négatifs majeurs de la taxe sur les infrastructures auxquels nous pouvons nous attendre dans la version actuelle de la loi.

C'est pour cette raison qu'il est essentiel du point de vue des Eurodistricts que des zones frontalières sans péage couvrant leurs territoires soient instaurées afin de maintenir leurs excellentes relations transfrontalières.

Nous vous prions, d'agrée, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Les Présidents des Eurodistricts



Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 30 mars 2017 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

**27 AVR. 2017**



## Resolution

### Soutien de l'Eurodistrict à la candidature de Strasbourg au titre de Capitale verte européenne 2019

Réunion du Conseil de l'Eurodistrict  
30 mars 2017

La Ville de Strasbourg s'est portée candidate au titre de Capitale verte européenne (European green capital award) pour l'année 2019. Cette candidature permet de mobiliser les atouts du territoire pour construire son avenir par une stratégie verte qui se déploie dans trois directions :

- Un territoire naturel à vivre dans lequel il faut protéger la ressource en eau, la forêt alluviale rhénane, la biodiversité avec sa flore et sa faune exceptionnelles, développer des espaces de nature de qualité et sains.
- Un territoire en transition écologique qui favorise les mobilités durables et les énergies renouvelables, réduit les consommations d'énergie, innove dans l'habitat et engage une stratégie territoriale à énergie positive.
- Un territoire d'éco-innovation pour favoriser l'économie verte, autour des pollutions, des énergies, développer l'économie circulaire avec la réduction des déchets et leur réemploi, soutenir l'économie sociale et solidaire, grâce à la co-construction des politiques, aux clauses sociales et environnementales dans les marchés publics.

La dimension transfrontalière constitue un atout important pour la candidature et ses projets. Elle invite chacun à faire des efforts supplémentaires, et créer les solutions plus ambitieuses. Travailler ensemble c'est aller plus loin. Elle présente une vision inclusive et durable des politiques publiques en matière environnementale, notamment dans les trois directions évoquées, mais également avec la population dont l'implication est essentielle.

Dès son initiation, l'Eurodistrict Strasbourg - Ortenau a la vocation d'être le lieu de définition d'une vision partagée de l'aménagement du territoire et d'une protection de l'environnement à travers les frontières. Un soutien à la candidature de Strasbourg à ce concours européen soulignera cette volonté et pourra également donner un autre cadre à la réflexion commune. Le dépôt de la candidature témoigne d'une forte ambition en termes de qualité environnementale et promet des retombées pour le territoire entier, aussi bien en termes de d'impact environnemental qu'en termes d'image en Europe.

Ainsi, le Conseil de l'Eurodistrict félicite Strasbourg pour la candidature au titre de Capitale verte européenne. Il affirme son soutien et sa volonté de poursuivre l'élaboration d'une vision équilibrée et durable du territoire transfrontalier. L'Eurodistrict Strasbourg - Ortenau apportera son expertise des relations transfrontalières au service de la promotion de la candidature de Strasbourg.

Le Conseil de l'Eurodistrict

Monsieur Frank Scherer  
Président de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau  
Präsident des Eurodistrikts Strasbourg-Ortenau

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 30 mars 2017 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

27 AVR. 2017

PRÉFECTURE  
DU BAS-RHIN

27 AVR. 2017

Bureau du Contrôle de Légalité



Top 2.4: Strasbourg – Bewerbung „European Green Capital 2019/ Strasbourg –  
*Candidature « European Green Capital » 2019*



24.04.2017

## Top 2.4: Strasbourg – Bewerbung „European Green Capital 2019/ Strasbourg – Candidature « European Green Capital » 2019

**Strasbourg.eu**  
eurometropole

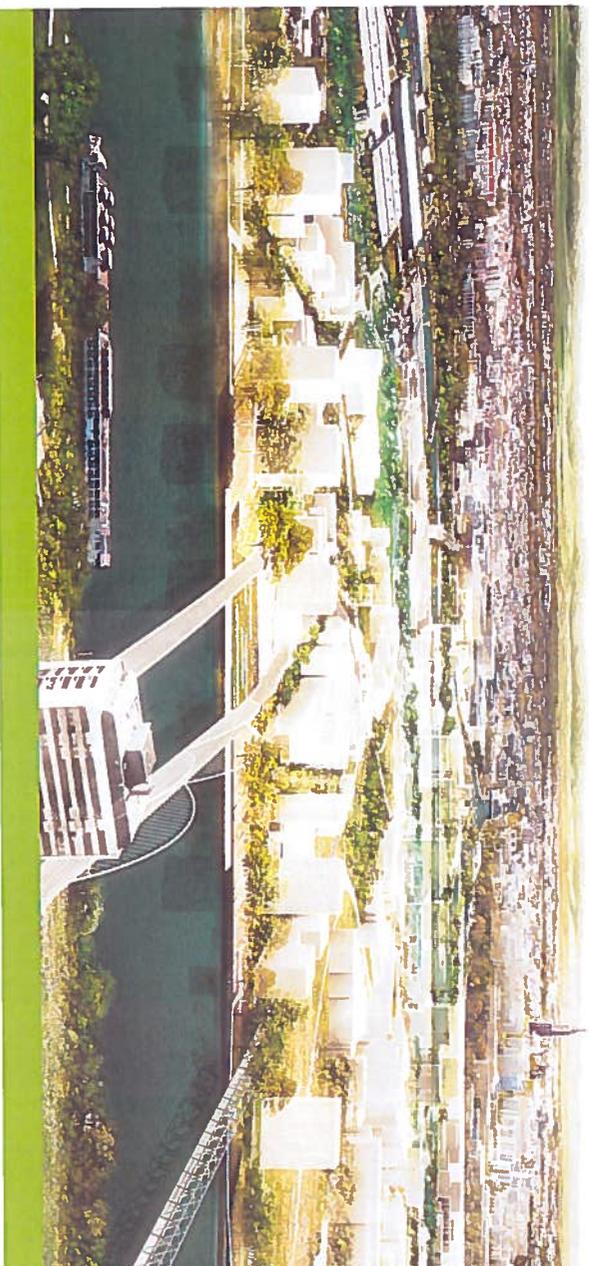
**STRASBOURG, un territoire, une vision, un futur**

**Transfrontalier**

**Naturel**

**Transition écologique**

**Eco-innovation**



**Top 2.4: Strasbourg – Bewerbung „European Green Capital 2019/ Strasbourg –  
Candidature « European Green Capital » 2019**

**STRASBOURG 2115 par Luc Schuiten « Vegetal Cities »**



24.04.2017



Document de séance n° 3.1/1/2017  
Vorlage Nr. 3.1/1/2017

Séance du Conseil de l'Eurodistrict Ratssitzung des Eurodistrikts 1 / 2017	Date de la séance / Sitzungstag  30.03.2017
Dossier suivi par/ Projektbeauftragte(r) Anika KLAFFKE/Noëlle HERTAUT	

### **Point n° 3.1 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 3.1 der Tagesordnung**

**Objet / Betreff:**

**Approbation du compte de gestion 2016 / Annahme des Jahresabschlusses 2016**

Le Receveur des Finances a présenté le compte de gestion de l'exercice 2016 de l'Eurodistrict.

Le compte de gestion est l'ensemble des documents justifiant et résumant la totalité des opérations exécutées, sous sa responsabilité, par un comptable public dans le cadre de sa gestion financière d'une collectivité locale.

Ces documents ont été comparés avec les documents comptables tenus par l'ordonnateur. Ils sont identiques.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil  
après en avoir délibéré*

*Vu les comptes rendus par  
M. Bertrand LANOTTE, Receveur des Fi-  
nances du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016  
de leurs recettes et dépenses.*

*Vu le budget primitif de 2016  
constate,*

*statuant sur les opérations de l'exercice  
2016, sauf le règlement et l'apurement par  
le juge des comptes, que les opérations  
effectuées pendant la gestion 2016 se pré-  
sentent comme suit :*

Der Kämmerer legte den Jahresabschluss 2016 des Eurodistrikts dar.

Der Jahresabschluss, durch einen öffentlichen Buchhalter im Rahmen des Finanzmanagements einer Gebietskörperschaft verfasst, stellt den Gesamtumfang der Nachweise sowie eine Aufstellung aller unter seiner Verantwortung durchgeführten Transaktionen dar.

Diese Dokumente wurden mit der vom Anweisungsbefugten geführten Buchhaltung verglichen. Die Dokumente sind identisch.

Ich möchte Sie bitten, nachfolgenden Beschlusssentwurf anzunehmen:

*Nach Beratung und*

*angesichts der von  
Herrn Bertrand LANOTTE, Kämmerer vom  
1. Januar bis 31. Dezember 2016,  
vorgelegten Abschlüsse und der Einnahmen  
und Ausgaben*

*sowie auf der Grundlage des Haushaltplans  
2016 stellt der Rat*

*bezüglich der Transaktionen des Geschäftsjahres 2016 und vorbehaltlich der Regulierung und Bereinigung der Rechnung durch die oberste Kontrollinstanz, den „Juge des comptes“, für die Buchhaltung 2016 Folgendes fest:*



## Compte de l'Eurodistrict / Betriebsabschluss des Eurodistrikts

### Section d'investissement / Budgetabschnitt Vermögenshaushalt

	Dépenses / Ausgaben	Recettes / Einnahmen	
Mandats émis :			
Getätigte	20 804,36	25 776,99	
Anweisungen:			
		Résultat de l'exercice :	
		Ergebnis des	4.972.63
		Geschäftsjahres:	

### Section de fonctionnement / Budgetabschnitt Verwaltungshaushalt

	Dépenses / Ausgaben	Recettes / Einnahmen	
Mandats émis :			
Getätigte	962 624,25	885 322,50	
Anweisungen:			
		Résultat de l'exercice :	
		Ergebnis des	- 77 301,75
		Geschäftsjahres:	

**TOTAL DE L'EXERCICE / GESAMTERGEBNIS DES GESCHÄFTSJAHRES : - 72 329,12**

### Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

<input checked="" type="checkbox"/> Accord	<input checked="" type="checkbox"/> Zustimmung
<input type="checkbox"/> Refus	<input type="checkbox"/> Ablehnung
<input type="checkbox"/> Résolution modifiée	<input type="checkbox"/> Abweichender Beschluss

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 30 mars 2017 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

**27 AVR. 2017**

PREFECTURE  
DU BAS-RHIN

**27 AVR. 2017**

Bureau du Contrôle de Légalité



**067058**

**TRES. STRASBOURG MUNALE ET EUROM**

**50000 GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU**

ORIGINE DU DOCUMENT : michele.strasbach

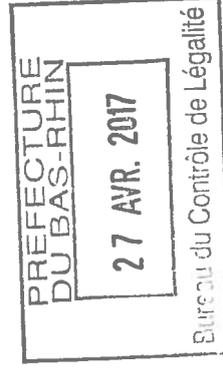
Libellé du poste comptable : TRES. STRASBOURG MUNA

Date à considérer dans les messages de supervision

Filtre : Edition Provisoire : 1

Filtre : A Viser : 0

Filtre : Edition destinée au CDG sur chiffre étend



**TRÉSOR PUBLIC**

**TRES. STRASBOURG MUNALE ET EUROMPTPLE**

**N° CODIQUE 067058**

**Date d'édition : 18/01/2017**

**IDENTIFIANT BUDGET 50000**

**N° de SIRET 20002417200013**

**GECT EURODISTRICT STBG ORTENA**  
**BUDGET PRINCIPAL**  
**COMPTE DE GESTION**  
**EXERCICE 2016**

**PRÉSENTÉ À**

**La Chambre régionale des comptes**

**PAR LE(S) COMPTABLE(S)**

**M Bertrand LANOTTE**

**AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION**

**DU 01/01/2016 AU 18/01/2017**

N° CODIQUE 067058  
 TRES. STRASBOURG MUNALE ET EUROM  
 Date d'édition : 18/01/2017  
 L5.0.002.021

Population : 622134  
 Nomenclature M14 100 000 h  
 Voté par Nature avec ref. fonct.  
 Exercice 2016

**SOMMAIRE**

	PAGES
<b>1ERE PARTIE : Situation patrimoniale</b> .....	3
1 Bilan synthétique .....	4
2 Bilan .....	5
3 Compte de résultat synthétique .....	13
4 Compte de résultat .....	14
5 Annexe .....	18
Etats des opérations pour compte de tiers .....	19
<b>2EME PARTIE : Exécution budgétaire</b> .....	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice .....	22
2 Résultats d'exécution .....	23
3 Etat de consommation des crédits .....	24
4 Etat de réalisation des opérations .....	28
<b>3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs</b> .....	33
1 Balance des comptes .....	34
2 Situation des valeurs inactives .....	48
<b>4EME PARTIE : Page des signatures</b> .....	49

**SITUATION PATRIMONIALE**

## 50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

## BILAN SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>			
Terrains	17,52	Dotations	0,00
Constructions	0,00	Fonds globalisés	0,00
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	0,00	Réserves	93,27
Immobilisations corporelles en cours	0,00	Différences sur réalisations d'immobilisations	0,00
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	Report à nouveau	645,23
Autres immobilisations corporelles	25,65	Résultat de l'exercice	-77,30
<b>Total immobilisations corporelles (nettes)</b>	<b>25,65</b>	Subventions transférables	0,00
<b>Immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	Subventions non transférables	0,00
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>43,17</b>	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	0,00
Stocks	0,00	Autres fonds propres	0,00
Créances	10,19	<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>661,20</b>
Valeurs mobilières de placement	0,00	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>0,00</b>
Disponibilités	631,59	Dettes financières à long terme	0,00
Autres actifs circulants	0,00	Fournisseurs	9,21
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>641,78</b>	Autres dettes à court terme	5,84
<b>Comptes de régularisations</b>	<b>0,00</b>	<b>Total dettes à court terme</b>	<b>15,05</b>
		<b>TOTAL DETTES</b>	<b>15,05</b>
		Comptes de régularisations	8,70
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>684,95</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>684,95</b>

50000 - GECT EUROIDISTRIC STBG ORTENAU

BILAN ( en Euros )

ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	
Subventions d'équipement versées	18 000,00	9 400,00	8 600,00	9 600,00
Autres immobilisations incorporelles	49 036,06	40 116,06	8 920,00	7 716,00
Immobilisations incorporelles en cours				
Terrains en toute propriété				
Constructions en toute propriété				
Construction sur sol autrui en tte prop				
Réseaux installations voirie rés divers				
Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles	115 382,14	89 733,95	25 648,19	30 824,82
Immobilisations corporelles en cours				
Immo affect à service non personnalisé				
Immo en concess afferm à dispo immo aff				
Terrains reçus au titre de mise à dispo				
Construc reçues au titre mise à dispo				
Construction sur sol autrui mise à dispo				
Réseaux installations voirie rés divers				
Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles				
MONTANT A REPORTER	182 418,20	139 250,01	43 168,19	48 140,82

ACTIF

IMMOBILISE

**50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU**

**BILAN ( en Euros )**

ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	
REPORT	182 418,20	139 250,01	43 168,19	48 140,82
Terrains recus au titre d'affectation				
Construct reues au titre d'affectation				
Construc sol d'autrui au titre affectat				
Réseaux installations voirie rés divers				
Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Avances en garanties d'emprunt				
Autres créances				
<b>ACTIF IMMOBILISE TOTAL I</b>	<b>182 418,20</b>	<b>139 250,01</b>	<b>43 168,19</b>	<b>48 140,82</b>

**ACTIF  
 IMMOBILISE  
 (SUITE)**

**50000 - GECT EUROIDISTRIC STBG ORTENAU**

**BILAN ( en Euros )**

ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET	NET
Terrains					
Production autre que terrains					
Autres stocks					
Relevables et comptes rattachés					
Créanc irrécouv adm par juge des cptes					
Créances sur l'Etat et collec publiques	10 192,00	0,00	10 192,00		569 669,97
Créances sur BA CCAS et CDE rattachées					
Opérations pour le compte de tiers					
Autres créances	0,00	0,00	0,00		24,00
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	631 592,98	0,00	631 592,98		179 135,32
Avances de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II	641 784,98	0,00	641 784,98		748 829,29

**ACTIF  
CIRCULANT**



**50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU**
**BILAN ( en Euros )**

<b>PASSIF</b>		<b>EXERCICE N</b>	<b>EXERCICE N-1</b>
	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	93 270,19	93 270,19
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau	645 230,13	526 121,20
	Résultat de l'exercice	-77 301,75	119 108,93
	Subventions transférables		
	Différences sur réalisations d'immob		
	Fonds globalisés		
	Subventions non transférables		
	Droits de l'affectant		
	<b>FONDS PROPRES TOTAL I</b>	661 198,57	738 500,32

## 50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

## BILAN ( en Euros )

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II</b>		

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

BILAN ( en Euros )

	PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires			
	Emprunts auprès des étab de crédits			
	Emprunts et dettes financières divers			
	Crédits et lignes de trésorerie			
	Fournisseurs et comptes rattachés		9 213,81	34 998,00
	Dettes fiscales et sociales			
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		838,00	0,00
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées			
	Opérations pour le compte de tiers			
	Autres dettes		5 000,00	0,00
	Fournisseurs d'immobilisations			
	Produits constatés d'avance			
	<b>DETTES TOTAL III</b>		<b>15 051,81</b>	<b>34 998,00</b>



**50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU**  
**COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE**

En milliers d'Euros

POSTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	871,28	1 065,29
Produits des services	0,38	0,00
Autres produits	8,91	0,00
Transfert de charges		
<b>Produits courants non financiers</b>	<b>880,57</b>	<b>1 065,29</b>
Traitements, salaires, charges sociales	345,62	173,71
Achats et charges externes	237,57	247,44
Participations et interventions	347,48	487,63
Dotations aux amortissements et provisions	25,78	35,26
Autres charges	5,41	2,14
<b>Charges courantes non financières</b>	<b>961,87</b>	<b>946,18</b>
<b>RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>-81,29</b>	<b>119,11</b>
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
<b>RÉSULTAT COURANT FINANCIER</b>		
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>-81,29</b>	<b>119,11</b>
Produits exceptionnels	3,99	0,00
Charges exceptionnelles		
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>3,99</b>	<b>0,00</b>
<b>IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>		
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-77,30</b>	<b>119,11</b>

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

COMPTE DE RÉSULTAT 1

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
<b>PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS</b>		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div	378,48	
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	8 914,00	
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations	871 281,98	1 065 291,14
Autres attributions (péréquat, compensa)		
<b>TOTAL I</b>	<b>880 574,46</b>	<b>1 065 291,14</b>
<b>CHARGES COURANTES NON FINANCIERES</b>		
Traitements et salaires	249 990,43	98 236,30
Charges sociales	95 626,24	75 478,60
Achats et charges externes	237 574,38	247 441,89
Impôts et taxes	4 981,86	2 140,52
Dotations amortissements des immob	25 776,99	35 257,20
Dot amort sur charges à répartir		

## 50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

## COMPTE DE RÉSULTAT 1

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Dotations aux provisions		
Autres charges	431,97	
Contingents et participations		
Subventions	347 484,56	487 627,70
TOTAL II	961 866,43	946 182,21
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	-81 291,97	119 108,93
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV		

## 50000 - GECT EUROIDISTRICIT STBG ORTENAU

## COMPTÉ DE RÉSULTAT 1

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	-81 291,97	119 108,93
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér	2 453,97	
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalisés(négatives)repr opte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	1 536,25	
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	3 990,22	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg except op gestion-Autres opérations		
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalisés(positives)transf à investist		
Charg except op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI		



**ANNEXE**

**50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU**  
**OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS**

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2016

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

**50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU**  
**OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS**

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2016

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

**EXECUTION BUDGETAIRE**

**50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU**  
**RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	72 000,00	1 520 000,00	1 592 000,00
Titres de recettes émis (b)	25 776,99	1 059 236,47	1 085 013,46
Réductions de titres (c)	0,00	173 913,97	173 913,97
Recettes nettes (d = b - c)	25 776,99	885 322,50	911 099,49
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	72 000,00	1 520 000,00	1 592 000,00
Mandats émis (f)	20 804,36	1 000 262,25	1 021 066,61
Annulations de mandats (g)	0,00	37 638,00	37 638,00
Dépenses nettes (h = f - g)	20 804,36	962 624,25	983 428,61
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	4 972,63		
(h - d) Déficit		77 301,75	72 329,12

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement	45 129,37	0,00	4 972,63	0,00	50 102,00
Fonctionnement	645 230,13	0,00	-77 301,75	0,00	567 928,38
TOTAL I	690 359,50	0,00	-72 329,12	0,00	618 030,38
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	690 359,50	0,00	-72 329,12	0,00	618 030,38

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU  
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS  
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
20	Immobilisations incorporelles	13 000,00		13 000,00
21	Immobilisations corporelles	57 350,00		57 350,00
020	Dépenses imprévues - section d'investiss	1 650,00		1 650,00
	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	72 000,00		72 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	72 000,00		72 000,00
TOTAL GENERAL		72 000,00		72 000,00

**50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU**  
**ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	DEPENSES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
20	13 000,00	8 920,00		8 920,00	4 080,00
21	57 350,00	11 884,36		11 884,36	45 465,64
020	1 650,00				1 650,00
SOUS-TOTAL	72 000,00	20 804,36		20 804,36	51 195,64
TOTAL	72 000,00	20 804,36		20 804,36	51 195,64
TOTAL GENERAL	72 000,00	20 804,36		20 804,36	51 195,64

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU  
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS  
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	26 870,63		26 870,63
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	26 870,63		26 870,63
001	Solde d'exécution de la section d'invest	45 129,37		45 129,37
TOTAL GENERAL		72 000,00		72 000,00

**50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU**  
**ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions <b>1</b>	Émissions <b>2</b>	Annulations <b>3</b>	RECETTES nettes <b>4=2-3</b>	Solde prévisions / réalisations <b>5=1-4</b>
040	26 870,63	25 776,99		25 776,99	1 093,64
TOTAL	26 870,63	25 776,99		25 776,99	1 093,64
001	45 129,37				45 129,37
TOTAL GENERAL	72 000,00	25 776,99		25 776,99	46 223,01

**50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU**  
**ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

<b>N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Budget primitif 1</b>	<b>Décision modificative 2</b>	<b>Total Prévisions 3 = 1 + 2</b>
011	Charges à caractère général	322 926,00		322 926,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	356 000,00		356 000,00
65	Autres charges de gestion courante	771 841,53		771 841,53
68	Dotations aux Amortissements et aux prov	13 800,00		13 800,00
022	Dépenses imprévues - section de fonction	28 561,84		28 561,84
	<b>TOTAL</b>	<b>1 493 129,37</b>		<b>1 493 129,37</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	26 870,63		26 870,63
	<b>TOTAL</b>	<b>26 870,63</b>		<b>26 870,63</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 520 000,00</b>		<b>1 520 000,00</b>

**50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU**  
**ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	DEPENSES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
011	322 926,00	240 860,38	2 640,00	238 220,38	84 705,62
012	356 000,00	350 710,35		350 710,35	5 289,65
65	771 841,53	382 914,53	34 998,00	347 916,53	423 925,00
68	13 800,00				13 800,00
022	28 561,84				28 561,84
TOTAL	1 493 129,37	974 485,26	37 638,00	936 847,26	556 282,11
042	26 870,63	25 776,99		25 776,99	1 093,64
TOTAL	26 870,63	25 776,99		25 776,99	1 093,64
TOTAL GENERAL	1 520 000,00	1 000 262,25	37 638,00	962 624,25	557 375,75

**50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU**  
**ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges			
70	Produits des services, du domaine et ven			
74	Dotations et participations	864 467,07		864 467,07
75	Autres produits de gestion courante			
77	Produits exceptionnels	10 302,80		10 302,80
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>874 769,87</b>		<b>874 769,87</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	645 230,13		645 230,13
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 520 000,00</b>		<b>1 520 000,00</b>

**50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU**  
**ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	RECETTES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
013		757,82		757,82	-757,82
70		378,48		378,48	-378,48
74	864 467,07	1 045 195,95	173 913,97	871 281,98	-6 814,91
75		8 914,00		8 914,00	-8 914,00
77	10 302,80	3 990,22		3 990,22	6 312,58
TOTAL	874 769,87	1 059 236,47	173 913,97	885 322,50	-10 552,63
002	645 230,13				645 230,13
TOTAL GENERAL	1 520 000,00	1 059 236,47	173 913,97	885 322,50	634 677,50

**50000 GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU**  
**ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
2051	Concessions et droits similaires	8 920,00		8 920,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	8 920,00		8 920,00
2183	Matériel de bureau et matériel informati	9 690,00		9 690,00
2184	Mobilier	2 194,36		2 194,36
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	11 884,36		11 884,36
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	20 804,36		20 804,36
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	20 804,36		20 804,36
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	20 804,36		20 804,36

**50000 GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU**  
**ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
280422	Bâtiments et installations	1 000,00		1 000,00
28051	Concessions et droits similaires	7 716,00		7 716,00
28183	Matériel de bureau et matériel informati	13 869,99		13 869,99
28184	Mobilier	2 708,00		2 708,00
28188	Amortissements autres immobilisations co	483,00		483,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	25 776,99		25 776,99
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	25 776,99		25 776,99
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	25 776,99		25 776,99

**50000 GECT EUROIDISTRICT STBG ORTENAU**  
**ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
60623	Achats non stockés d'alimentation	4 632,48		4 632,48
60632	Achats non stockés de fournitures de pet	1 663,67		1 663,67
6064	Achats non stockés de fournitures admini	3 960,48		3 960,48
6068	Achats non stockés d'autres matières et	508,65		508,65
6132	Services extérieurs - locations immobili	23 033,60		23 033,60
6135	Services extérieurs - locations mobilièr	13 830,33		13 830,33
614	Services extérieurs - charges locatives	12 139,78		12 139,78
6156	Services extérieurs - maintenance	25 767,72	2 640,00	23 127,72
6161	Multirisques	856,85		856,85
6168	Autres	947,65		947,65
6182	Services extérieurs - divers - documenta	1 203,71		1 203,71
6226	Rémunération d'intermédiaires et honorai	21 973,50		21 973,50
6228	Rémunération d'intermédiaires et honorai	27 388,12		27 388,12
6231	Publicité publications relations publici	8 177,37		8 177,37
6232	Publicité publications relations publici	6 993,52		6 993,52
6233	Publicité publications relations publici	51 485,63		51 485,63
6236	Publicité publications relations publici	9 414,23		9 414,23
6238	Publicité publications relations publici	3 017,31		3 017,31
6248	Transports - divers	4 959,57		4 959,57
6251	Déplacements missions et réceptions - vo	2 056,16		2 056,16
6256	Déplacements missions et réceptions - mi	395,45		395,45
6257	Déplacements missions et réceptions - ré	192,60		192,60
6261	Frais d'affranchissement	810,90		810,90
6262	Frais de télécommunications	6 019,55		6 019,55

**50000 GECT EUROIDISTRIC STBG ORTENAU**  
**ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
6281	Autres services extérieurs - concours di	5 548,00		5 548,00
62878	Remboursement de frais à d'autres organi	3 883,55		3 883,55
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>240 860,38</b>	<b>2 640,00</b>	<b>238 220,38</b>
6332	Cotisations versées au FNAL	210,00		210,00
6336	Cotisation au centre national et au cent	4 771,86		4 771,86
64131	Personnel non titulaire - rémunération	241 912,48		241 912,48
64168	Autres emplois d'insertion	8 189,77		8 189,77
6451	Charges sécurité sociale et prévoyance c	67 712,00		67 712,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	12 723,24		12 723,24
6454	Charges sécurité sociale et prévoyance c	14 105,00		14 105,00
6475	Autres charges sociales - médecine du tr	1 086,00		1 086,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>350 710,35</b>		<b>350 710,35</b>
6532	Frais de mission des maires adjoints et	431,97		431,97
657348	Subventions fonctionnement aux organisme	3 986,98		3 986,98
657363	Subventions de fonctionnement versées -	102 633,83		102 633,83
6574	Subventions de fonctionnement aux associ	275 861,75	34 998,00	240 863,75
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>382 914,53</b>	<b>34 998,00</b>	<b>347 916,53</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>974 485,26</b>	<b>37 638,00</b>	<b>936 847,26</b>
6811	Dotations aux Amortissements immobilisat	25 776,99		25 776,99
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre se</b>	<b>25 776,99</b>		<b>25 776,99</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>25 776,99</b>		<b>25 776,99</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE</b>	<b>1 000 262,25</b>	<b>37 638,00</b>	<b>962 624,25</b>

**50000 GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU**  
**ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
6096	Rabais - remises - ristournes obtenus su	646,00		646,00
6419	Remboursements sur rémunérations du pers	111,82		111,82
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	757,82		757,82
70878	Autres produits - remboursement de frais	378,48		378,48
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ven	378,48		378,48
74718	Autres participations de l'Etat	6 814,91		6 814,91
74758	Participation - Autres Groupements	850 000,00		850 000,00
7477	Participations - budget communautaire et	188 381,04	173 913,97	14 467,07
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	1 045 195,95	173 913,97	871 281,98
758	Produits divers de gestion courante	8 914,00		8 914,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	8 914,00		8 914,00
773	Produits exceptionnels mandats annulés (	2 453,97		2 453,97
7788	Produits exceptionnels divers	1 536,25		1 536,25
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	3 990,22		3 990,22
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 059 236,47	173 913,97	885 322,50
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	1 059 236,47	173 913,97	885 322,50

**COMPTABILITE**

**DES DENIERS ET VALEURS**

## 50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé	93 270,19						93 270,19			93 270,19
	Sous Total compte 106	93 270,19						93 270,19			93 270,19
	Sous Total compte 10	93 270,19						93 270,19			93 270,19
110	Report à nouveau solde créditeur	526 121,20		119 108,93				645 230,13			645 230,13
	Sous Total compte 11	526 121,20		119 108,93				645 230,13			645 230,13
12	Résultat exercice excéd déficit	119 108,93		119 108,93				119 108,93			0,00
	Sous Total compte 12	119 108,93		119 108,93				119 108,93			0,00
	Total classe 1	738 500,32		119 108,93				119 108,93		0,00	738 500,32
20422	Bâtiments et installations	18 000,00						18 000,00			18 000,00
	Sous Total compte 2042	18 000,00						18 000,00			18 000,00
	Sous Total compte 204	18 000,00						18 000,00			18 000,00
2051	Concessions et droits similaires	40 116,06				8 920,00		49 036,06			49 036,06
	Sous Total compte 205	40 116,06				8 920,00		49 036,06			49 036,06

## 50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 20	58 116,06				8 920,00		67 036,06		67 036,06	
2183	Mat bureau mat informatique	74 030,40				9 690,00		83 720,40		83 720,40	
2184	Mobilier	22 437,04				2 194,36		24 631,40		24 631,40	
2188	Autres immobilisations corporelles	7 030,34						7 030,34		7 030,34	
	Sous Total compte 218	103 497,78				11 884,36		115 382,14		115 382,14	
	Sous Total compte 21	103 497,78				11 884,36		115 382,14		115 382,14	
280422	Bâtiments et installations		8 400,00						8 400,00		8 400,00
	Sous Total compte 28042		8 400,00						8 400,00		8 400,00
	Sous Total compte 2804		8 400,00						8 400,00		8 400,00
28051	Concessions et droits similaires		32 400,06						32 400,06		32 400,06
	Sous Total compte 2805		32 400,06						32 400,06		32 400,06
	Sous Total compte 280		40 800,06						40 800,06		40 800,06
28183	Mat bureau mat informatique		60 160,41						60 160,41		60 160,41
	Sous Total compte 28051		13 869,99						13 869,99		13 869,99
	Sous Total compte 280		74 030,40						74 030,40		74 030,40

## 50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28184	Mobilier		11 597,79				2 708,00		14 305,79		14 305,79
28188	Amort autres immobilisations corporelles		914,76				483,00		1 397,76		1 397,76
	Sous Total compte 2818		72 672,96				17 060,99		89 733,95		89 733,95
	Sous Total compte 281		72 672,96				17 060,99		89 733,95		89 733,95
	Sous Total compte 28		113 473,02				25 776,99		139 250,01		139 250,01
	Total classe 2	161 613,84	113 473,02			20 804,36	25 776,99		182 418,20	182 418,20	139 250,01
4011	Fournisseurs								227 908,88		8 818,41
	Sous Total compte 401								236 727,29		8 818,41
4041	Fournis immob								227 908,88		8 818,41
	Sous Total compte 404								20 804,36		0,00
408	Fournis factures non parvenues								20 804,36		0,00
	Sous Total compte 408								34 998,00		395,40
40971	Fournis autres avoirs amiable	24,00							24,00		0,00
	Sous Total compte 4097	24,00							24,00		0,00

## 50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 409	24,00			24,00			24,00	24,00		0,00
	Sous Total compte 40	24,00	34 998,00	283 711,24	257 951,05			283 735,24	292 949,05		9 213,81
4111	Redevables - amiable			378,48	378,48			378,48	378,48		0,00
	Sous Total compte 411			378,48	378,48			378,48	378,48		0,00
	Sous Total compte 41			378,48	378,48			378,48	378,48		0,00
421	Personnel - rémunérations dues			250 102,25	250 102,25			250 102,25	250 102,25		0,00
	Sous Total compte 42			250 102,25	250 102,25			250 102,25	250 102,25		0,00
431	Sécurité sociale			89 273,48	89 273,48			89 273,48	89 273,48		0,00
437	Autres organismes sociaux			5 266,76	5 266,76			5 266,76	5 266,76		0,00
	Sous Total compte 43			94 540,24	94 540,24			94 540,24	94 540,24		0,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable	28 101,00		850 000,00	878 101,00			878 101,00	878 101,00		0,00
4416	Etat aut col pub sub à recev contentieux	367 655,00		367 655,00				367 655,00	367 655,00		0,00
	Sous Total compte 441	395 756,00		850 000,00	1 245 756,00			1 245 756,00	1 245 756,00		0,00

## 50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44341	Opér part av Etat communes dépenses			3 986,98	3 986,98			3 986,98	3 986,98		0,00
	Sous Total compte 4434			3 986,98	3 986,98			3 986,98	3 986,98		0,00
44351	Opér partcul grp dépenses			3 740,05	3 740,05			3 740,05	3 740,05		0,00
	Sous Total compte 4435			3 740,05	3 740,05			3 740,05	3 740,05		0,00
44381	Aut serv organ pub - dépenses			101 795,83	102 633,83			101 795,83	102 633,83		838,00
	Sous Total compte 4438			101 795,83	102 633,83			101 795,83	102 633,83		838,00
	Sous Total compte 443			109 522,86	110 360,86			109 522,86	110 360,86		838,00
447	Autres impôts taxes verSEMents assimilés			4 981,86	4 981,86			4 981,86	4 981,86		0,00
4487	Etat - produits à recevoir	173 913,97		10 192,00	173 913,97			184 105,97	173 913,97	10 192,00	
	Sous Total compte 448	173 913,97		10 192,00	173 913,97			184 105,97	173 913,97	10 192,00	
	Sous Total compte 44	569 669,97		974 696,72	1 535 012,69			1 544 366,69	1 535 012,69	9 354,00	
46711	Autres comptes créditeurs			274 831,33	279 831,33			274 831,33	279 831,33		5 000,00
	Sous Total compte 4671			274 831,33	279 831,33			274 831,33	279 831,33		5 000,00

## 50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46721	Débiteurs divers - amiable			9 270,22	9 270,22			9 270,22	9 270,22		0,00
	Sous Total compte 4672			9 270,22	9 270,22			9 270,22	9 270,22		0,00
	Sous Total compte 467			284 101,55	289 101,55			284 101,55	289 101,55		5 000,00
	Sous Total compte 46			284 101,55	289 101,55			284 101,55	289 101,55		5 000,00
47134	Raet : subv		14 769,00	780 272,64	765 503,64			780 272,64	780 272,64		0,00
47138	Raet : autres		8 702,79	16 486,73	16 486,73			16 486,73	25 189,52		8 702,79
	Sous Total compte 4713		23 471,79	796 759,37	781 990,37			796 759,37	805 462,16		8 702,79
	Sous Total compte 471		23 471,79	796 759,37	781 990,37			796 759,37	805 462,16		8 702,79
4728	DACR - autres dépenses à régul			602 083,60	602 083,60			602 083,60	602 083,60		0,00
	Sous Total compte 472			602 083,60	602 083,60			602 083,60	602 083,60		0,00
	Sous Total compte 47		23 471,79	1 398 842,97	1 384 073,97			1 398 842,97	1 407 545,76		8 702,79
	Total classe 4	569 693,97	58 469,79	3 286 373,45	3 811 160,23			3 856 067,42	3 869 630,02	10 192,00	23 754,60
515	Compte au trésor	179 135,32		2 029 685,10	1 577 227,44			2 208 820,42	1 577 227,44	631 592,98	

## 50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 51	179 135,32		2 029 685,10 1 577 227,44				2 208 820,42 1 577 227,44		631 592,98	
580	Opérations d'ordre budgétaires			25 776,99 25 776,99				25 776,99 25 776,99			0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt			402,48 402,48				402,48 402,48			0,00
	Sous Total compte 58			26 179,47 26 179,47				26 179,47 26 179,47			0,00
	Total classe 5	179 135,32		2 055 864,57 1 603 406,91				2 234 999,89 1 603 406,91		631 592,98	0,00
60623	Achts non sikés d'aliment					4 632,48		4 632,48		4 632,48	
	Sous Total compte 6062					4 632,48		4 632,48		4 632,48	
60632	Achts non sikés fournit petit équipt					1 663,67		1 663,67		1 663,67	
	Sous Total compte 6063					1 663,67		1 663,67		1 663,67	
6064	Achts non sikés fournit admin					3 960,48		3 960,48		3 960,48	
6068	Achts non sikés autres mat et fourn					508,65		508,65		508,65	
	Sous Total compte 606					10 765,28		10 765,28		10 765,28	
6096	Rrro sur achats autres approv stockés						646,00	646,00		646,00	646,00

## 50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 609						646,00		646,00		646,00
	Sous Total compte 60					10 765,28	646,00		10 765,28	10 765,28	646,00
6132	Locations immobilières					23 033,60			23 033,60	23 033,60	
6135	Locations mobilières					13 830,33			13 830,33	13 830,33	
	Sous Total compte 613					36 863,93			36 863,93	36 863,93	
614	Charges locatives et de copropriété					12 139,78			12 139,78	12 139,78	
6156	Maintenance					25 767,72	2 640,00		25 767,72	23 127,72	2 640,00
	Sous Total compte 615					25 767,72	2 640,00		25 767,72	23 127,72	2 640,00
6161	Multirisques					856,85			856,85	856,85	
6168	Autres					947,65			947,65	947,65	
	Sous Total compte 616					1 804,50			1 804,50	1 804,50	
6182	Divers doc générale et technique					1 203,71			1 203,71	1 203,71	
	Sous Total compte 618					1 203,71			1 203,71	1 203,71	

## 50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 61					77 779,64	2 640,00	77 779,64	2 640,00	75 139,64	
6226	Rému intermédi honoraires					21 973,50		21 973,50		21 973,50	
6228	Rému intermédi honoraires divers					27 388,12		27 388,12		27 388,12	
	Sous Total compte 622					49 361,62		49 361,62		49 361,62	
6231	Pub public relat publ annonces insert					8 177,37		8 177,37		8 177,37	
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonies					6 993,52		6 993,52		6 993,52	
6233	Pub public relat publ foires expositions					51 485,63		51 485,63		51 485,63	
6236	Pub public relat publ catalog imprimés					9 414,23		9 414,23		9 414,23	
6238	Pub public relat publ divers					3 017,31		3 017,31		3 017,31	
	Sous Total compte 623					79 088,06		79 088,06		79 088,06	
6248	Transports-divers					4 959,57		4 959,57		4 959,57	
	Sous Total compte 624					4 959,57		4 959,57		4 959,57	
6251	Déplacés missions récep - voyage déplaçts					2 056,16		2 056,16		2 056,16	

## 50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6256	Déplacts missions récep - missions					395,45		395,45		395,45	
6257	Déplacts missions récep - réceptions					192,60		192,60		192,60	
	Sous Total compte 625					2 644,21		2 644,21		2 644,21	
6261	Frais d'affranchissement					810,90		810,90		810,90	
6262	Frais de télécommunications					6 019,55		6 019,55		6 019,55	
	Sous Total compte 626					6 830,45		6 830,45		6 830,45	
6281	Aut serv extér concours divers					5 548,00		5 548,00		5 548,00	
62878	Rembst frais à autres organismes					3 883,55		3 883,55		3 883,55	
	Sous Total compte 6287					3 883,55		3 883,55		3 883,55	
	Sous Total compte 628					9 431,55		9 431,55		9 431,55	
	Sous Total compte 62					152 315,46		152 315,46		152 315,46	
6332	Cotisations versées au FNAL					210,00		210,00		210,00	
6336	Cotis. centre national - centres gestion					4 771,86		4 771,86		4 771,86	

## 50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 633					4 981,86		4 981,86		4 981,86	4 981,86
	Sous Total compte 63					4 981,86		4 981,86		4 981,86	4 981,86
64131	Persel non titulaire - rémunération					241 912,48		241 912,48		241 912,48	241 912,48
	Sous Total compte 6413					241 912,48		241 912,48		241 912,48	241 912,48
64168	Autres emplois d'insertion					8 189,77		8 189,77		8 189,77	8 189,77
	Sous Total compte 6416					8 189,77		8 189,77		8 189,77	8 189,77
6419	Rembst rémunérations du persel										
	Sous Total compte 641					111,82		111,82		111,82	111,82
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					250 102,25		250 102,25		250 102,25	249 990,43
6453	Cotisations aux caisses de retraites					111,82		111,82		111,82	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC					67 712,00		67 712,00		67 712,00	67 712,00
	Sous Total compte 645					12 723,24		12 723,24		12 723,24	12 723,24
6475	Autres charges sociales médecine travail					14 105,00		14 105,00		14 105,00	14 105,00
	Sous Total compte 6475					94 540,24		94 540,24		94 540,24	94 540,24
	Sous Total compte 6475					1 086,00		1 086,00		1 086,00	1 086,00

## 50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 647					1 086,00		1 086,00		1 086,00	
	Sous Total compte 64					345 728,49	111,82	345 728,49	111,82	345 616,67	
6532	Frais mission maires adjts conseillers					431,97		431,97		431,97	
	Sous Total compte 653					431,97		431,97		431,97	
657348	Subv fonct aux orga pub autres Cnes					3 986,98		3 986,98		3 986,98	
	Sous Total compte 65734					3 986,98		3 986,98		3 986,98	
657363	Subv fonct vers étab serv ratt car admi					102 633,83		102 633,83		102 633,83	
	Sous Total compte 65736					102 633,83		102 633,83		102 633,83	
	Sous Total compte 6573					106 620,81		106 620,81		106 620,81	
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé					275 861,75	34 998,00	275 861,75	34 998,00	240 863,75	
	Sous Total compte 657					382 482,56	34 998,00	382 482,56	34 998,00	347 484,56	
	Sous Total compte 65					382 914,53	34 998,00	382 914,53	34 998,00	347 916,53	
6811	DA - immob					25 776,99		25 776,99		25 776,99	

## 50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 681					25 776,99		25 776,99		25 776,99	
	Sous Total compte 68					25 776,99		25 776,99		25 776,99	
	Total classe 6			1 000 262,25		1 000 262,25		1 000 262,25		962 624,25	757,82
70878	Autres produits - remboursement de frais						378,48		378,48		378,48
	Sous Total compte 7087						378,48		378,48		378,48
	Sous Total compte 708						378,48		378,48		378,48
	Sous Total compte 70						378,48		378,48		378,48
74718	Autres participations Etat					6 814,91		6 814,91		6 814,91	
	Sous Total compte 7471					6 814,91		6 814,91		6 814,91	
74758	Participation - autres groupements					850 000,00		850 000,00		850 000,00	
	Sous Total compte 7475					850 000,00		850 000,00		850 000,00	
74777	Participations - budget com fonds struct			173 913,97		173 913,97		173 913,97		173 913,97	
	Sous Total compte 747			173 913,97		173 913,97		173 913,97		173 913,97	
				188 381,04		188 381,04		188 381,04		188 381,04	14 467,07
				1 045 195,95		1 045 195,95		1 045 195,95		1 045 195,95	871 281,98

## 50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 74					173 913,97	1 045 195,95	173 913,97	1 045 195,95		871 281,98
758	Produits divers de gestion courante					8 914,00		8 914,00			8 914,00
	Sous Total compte 75					8 914,00		8 914,00			8 914,00
773	Mdts annul exer antér ou déchéance quad					2 453,97		2 453,97			2 453,97
7788	Produits exceptionnels divers					1 536,25		1 536,25			1 536,25
	Sous Total compte 778					1 536,25		1 536,25			1 536,25
	Sous Total compte 77					3 990,22		3 990,22			3 990,22
	Total classe 7					173 913,97	1 058 478,65	173 913,97	1 058 478,65	0,00	884 564,68
	Total général	910 443,13	910 443,13	5 461 346,95	5 533 676,07	1 194 980,58	1 122 651,46	7 566 770,66	7 566 770,66	1 786 827,43	1 786 827,43



50000 GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU  
**PAGE DES SIGNATURES**

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_,

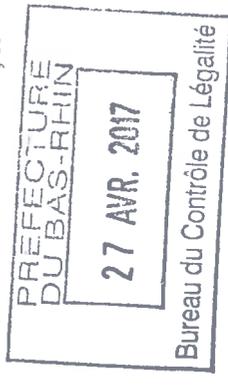
Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU pendant l'année 2016 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_,

Vu par \_\_\_\_\_ qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandants émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ..... par l'organe délibérant.

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_,



**067058**

**TRES. STRASBOURG MUNALE ET EUROM**

**50000 GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU**

**Nombre de pages : 49**

**FIN DE DOCUMENT**



Document de séance n° 3.2/1/2017  
Vorlage Nr. 3.2/1/2017

Séance du Conseil de l'Eurodistrict Ratssitzung des Eurodistrikts 1 / 2017	Date de la séance / Sitzungstag  30.03.2017
Dossier suivi par/ Projektbeauftragte(r) Anika KLAFFKE/Noëlle HERTAUT	

## Point n° 3.2 de l'ordre du jour / Punkt 3.2 der Tagesordnung

### **Objet / Betreff:**

**Approbation du compte administratif pour l'exercice 2016 / Annahme der Jahresrechnung 2016**

### **I. Rapport / Sachverhalt:**

Alors que le compte de gestion retrace les opérations (dépenses et recettes) effectuées par le comptable public, le compte administratif reprend l'ensemble des opérations (mandats et titres) réalisées par l'ordonnateur (le Président de l'Eurodistrict).

Während der Jahresabschluss (compte de gestion) die vom öffentlichen Buchhalter getätigten Transaktionen darlegt (Ausgaben und Einnahmen), weist die Jahresrechnung (compte administratif) sämtliche Transaktionen (Anweisungen und Titel) aus, die vom Anweisungsbefugten (dem Vorsitzenden des Eurodistrikts) vorgenommen worden sind.

Ce document a été établi sur la base des budgets et des pièces comptables de l'ordonnateur. Les résultats sont conformes au compte de gestion présenté par le Receveur des Finances.

Das vorliegende Dokument wurde anhand der Haushalte und der Buchhaltungsunterlagen des Anweisungsbefugten erstellt. Die Ergebnisse entsprechen dem vom (staatlichen) Kämmerer dargelegten Jahresabschluss (Compte de gestion).

Je vous sou mets, à des fins d'approbation, le compte administratif de l'Eurodistrict pour l'exercice 2016.

Hiermit präsentiere ich Ihnen zwecks Annahme die Jahresrechnung (Compte administratif) des Eurodistrikts für das Geschäftsjahr 2016.

Les dépenses de fonctionnement 2016 se sont élevées à 962 624 € dont :

Die Ausgaben des Verwaltungshaushaltes 2016 belaufen sich auf 962.624 € davon :

- 424 316 € de fonctionnement de la structure (frais de personnels, séances institutionnelles, communication relations publiques)
- 337 051 € de dépenses pour la mise en œuvre de projets.
- 175 480 € de subventions pour divers projets

- 424.316 € für Betriebskosten (Personalkosten, Institutionssitzungen, Presse- und Öffentlichkeitsarbeit)
- 337.051 € für Projekte.
- 175.480 € für verschiedene Projektförderungen.

Les dotations aux amortissements représentent 25 777 €, les dépenses en investissements étant de 20 804 €.

Die Abschreibungen belaufen sich auf 25.777 € und 20.804 € wurden für Investitionen ausgegeben.

Les recettes de fonctionnement de l'Euro-district sont à hauteur de 885 323 €. Equivalentes aux années précédentes, elles se décomposent essentiellement des 850.000 € de contributions de ses membres, de 14 467.- € de fonds structurels et de 20 855.- € d'aides et remboursements divers.

Les dépenses ont ainsi été supérieures aux recettes et l'excédent budgétaire a été diminué de 77 301 €.

Ainsi, l'année 2016 a été clôturée avec un excédent global de 618 030,38 €. Cet excédent est composé, d'une part de l'excédent de la section de fonctionnement, qui s'élève à 567 929,38 € et de l'excédent de la section d'investissement, d'un montant de 50 102 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil après en avoir délibéré approuve le compte administratif de l'Eurodistrict pour l'exercice 2016 tel que figurant aux documents budgétaires joints en annexe et dont les résultats se présentent comme suit :

Die Einnahmen des Verwaltungshaushalts des Eurodistrikts belaufen sich auf 885.323 €. Sie gestalten sich im Vergleich zu den Vorjahren gleichwertig und setzen sich hauptsächlich aus den Beiträgen der Mitglieder des EVTZ in Höhe von 850 000 €, 14.467 € aus Strukturfondsmitteln und 20.855 € aus Zuschüssen und diversen Rückerstattungen zusammen.

Der Betrag der Ausgaben war höher als der Betrag der Einnahmen, wodurch sich der Übertrag um 77.301 € verringert hat.

Dieses Geschäftsjahr wurde mit einem Gesamtüberschuss von 618.030,38 € abgeschlossen. Dieser Überschuss ergibt sich aus dem Überschuss des Verwaltungshaushalts in Höhe von 567.929,38 € und aus dem Überschuss des Vermögenshaushalts in Höhe von 50.102 €.

Ich möchte Sie bitten, nachfolgenden Beschlussentwurf anzunehmen

Nach Beratung nimmt der Rat die Jahresrechnung des Eurodistrikts für das Geschäftsjahr 2016 an, dies auf der Grundlage der im Anhang beigefügten Haushaltsunterlagen und mit folgenden Ergebnissen:

**Section de fonctionnement – Dépenses / Budgetabschnitt Verwaltungshaushalt - Ausgaben**

Chapitre / Kapitel	Libellé chapitre / Kapitelbezeichnung	Mt. Mandat - Titre total Comptabilisé / Anweisungsbetrag - Verbuchter Gesamtbetrag des Budgetabschnittes
011	Charges à caractère général / Allgemeine Ausgaben	238 220,38
012	Charges de personnel et frais assimilés / Personalkosten	350 710,35
65	Autres charges de gestion courantes/ Laufende Betriebskosten	347 916,53
67	Charges exceptionnelles / Außergewöhnliche Ausgaben	0
042	Opération d'ordre de transfert entre sections / Transfer zwischen den Abschnitten	25 776,99

**Section de fonctionnement – Recettes / Budgetabschnitt Verwaltungshaushalt – Einnahmen**

Chapitre/ Kapitel	Libellé chapitre / Kapitelbezeichnung	Mt. Mandat - Titre total Comptabilisé / Anweisungsbetrag - Verbuchter Gesamtbetrag des Budgetabschnittes
013	Atténuation de charges /Kostensminderung	757,82

70	Produits des services, des ventes... / Verrechnungen	378,48
74	Dotations et Participations / Zuweisungen und Beteiligungen	871 281,98
75	Autres produits de gestion courante / weitere Einnahmen	8 914,00
77	Produits exceptionnels / Außergewöhnliche Einnahmen	3 990,22

### Résultat / Ergebnis

Résultat de l'exercice / Ergebnis des Geschäftsjahres	- 77 301,75
Excédent de fonctionnement reporté / Übertrag Betriebsüberschuss	645 230,13
<b>Résultat cumulé / Gesamtergebnis</b>	<b>567 928,38</b>

### Section d'investissement – Dépenses / Budgetabschnitt Vermögenshaushalt – Ausgaben

Chapitre / Kapitel	Libellé chapitre / Kapitelbezeichnung	Mt. Mdt - Titre total Comptabilisé / Anweisungsbetrag - Verbuchter Gesamtbetrag des Budgetabschnittes
20	Immobilisations incorporelles/ Immaterielles Anlagevermögen	8 920,00
21	Immobilisations corporelles/ Sachanlagen	11 884,36
204	Subventions d'équipement versées / Finanzierung von Ausstattung	0

### Section d'investissement – Recettes / Budgetabschnitt Vermögenshaushalt – Einnahmen

Chapitre / Kapitel	Libellé chapitre / Kapitelbezeichnung	Mt. Mdt - Titre total Comptabilisé / Anweisungsbetrag - Verbuchter Gesamtbetrag des Budgetabschnittes
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé / kumulierter Betriebsüberschuss	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections / Transfer zwischen den Abschnitten	25 776,99

### Résultat / Ergebnis

Résultat de l'exercice / Ergebnis des Geschäftsjahres	4 972,63
Résultat reporté / Übertrag Ergebnis	45 129,37
<b>Résultat cumulé / Gesamtergebnis</b>	<b>50 102,00</b>

**Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:**

<input checked="" type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus <input type="checkbox"/> Résolution modifiée	<input checked="" type="checkbox"/> Zustimmung <input type="checkbox"/> Ablehnung <input type="checkbox"/> Abweichender Beschluss	
--	---	--

Accord à l'unanimité avec une abstention des suffrages exprimés, adopté le 30 mars 2017 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

**27 AVR. 2017**



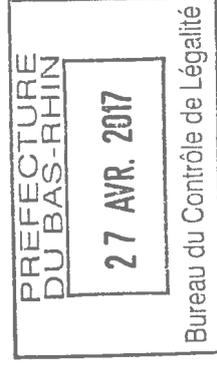
**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**TECT EURODISTRICT**

**M 14**

**COMTE ADMINISTRATIF**

**2016**



**TECT EURODISTRICT**

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	
<b>MODALITES DE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	
<b>I</b>	<b>B</b>

## **POUR MEMOIRE**

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre
- au niveau du chapitre
- sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

pour la section de fonctionnement;  
pour la section d'investissement.

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent

V - Le présent budget a été voté :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**VUE D'ENSEMBLE**

	<b>II</b>
	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

	DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b> (mandats et titres)		
Section de fonctionnement	962 624,25	885 322,50
Section d'investissement	20 804,36	25 776,99
	+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>		
Report en section de fonctionnement (002)	0,00	645 230,13
Report en section d'investissement (001)	0,00	45 129,37
	=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	<b>983 428,61</b>	<b>1 601 458,99</b>
	=A+B+C+D	=G+H+I+J

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N + 1 (1)</b>		
Section de fonctionnement	0,00	0,00
Section d'investissement	0,00	0,00
<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	=E+F	=K+L

<b>RESULTAT CUMULE</b>		
Section de fonctionnement	962 624,25	1 530 552,63
Section d'investissement	20 804,36	70 906,36
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>983 428,61</b>	<b>1 601 458,99</b>
	=A+C+E	=G+H+K
	=B+D+F	=H+I+L
	=A+B+C+D+E+F	=G+H+I+J+K+L

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap. / art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
		E	K
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		0,00	0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		0,00	0,00
		F	L

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES**  
**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

**II**  
**A2**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM +RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	322 926,00	237 824,98	395,40	0,00	84 705,62
012	Charges de personnel et frais assimilés	356 000,00	350 710,35	0,00	0,00	5 289,65
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	771 841,53	347 916,53	0,00	0,00	423 925,00
656	Secours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>1 450 767,53</b>	<b>936 451,86</b>	<b>395,40</b>	<b>0,00</b>	<b>513 920,27</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	13 800,00	0,00			13 800,00
022	Dépenses imprévues	28 561,84				
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 493 129,37</b>	<b>936 451,86</b>	<b>395,40</b>	<b>0,00</b>	<b>527 720,27</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	26 870,63	25 776,99			1 093,64
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section fonct.	0,00	0,00			0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>26 870,63</b>	<b>25 776,99</b>			<b>1 093,64</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 520 000,00</b>	<b>962 228,85</b>	<b>395,40</b>	<b>0,00</b>	<b>528 813,91</b>
	Pour information	0,00				
	D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1					

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES**

**II**  
**A2**

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM +RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges	0,00	757,82	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	0,00	378,48	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	864 467,07	861 089,98	10 192,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	8 914,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>864 467,07</b>	<b>871 140,28</b>	<b>10 192,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	10 302,80	3 990,22	0,00	0,00	7 848,83
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00			0,00
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>874 769,87</b>	<b>875 130,50</b>	<b>10 192,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 848,83</b>
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section fonct.</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>874 769,87</b>	<b>875 130,50</b>	<b>10 192,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 848,83</b>
	<b>Pour information</b>	<b>645 230,13</b>				
	<b>R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>					

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES**  
**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

**II**  
**A3**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts BP+DM +RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	13 000,00	8 920,00	0,00	4 080,00
204	Subventions d'équipements versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	57 350,00	11 884,36	0,00	45 465,64
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>70 350,00</b>	<b>20 804,36</b>	<b>0,00</b>	<b>49 545,64</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participation et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	1 650,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>45...1</b>	<b>Total des opér. pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>72 000,00</b>	<b>20 804,36</b>	<b>0,00</b>	<b>49 545,64</b>
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>72 000,00</b>	<b>20 804,36</b>	<b>0,00</b>	<b>49 545,64</b>
	<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>	<b>0,00</b>			

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

**II**  
**A3**

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts BP+DM +RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions d'investissement non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, règle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participation et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...2	<b>Total des opér. pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00			
040	Opér. d'ordre de transferts entre sections	26 870,63	25 776,99		2 657,58
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>26 870,63</b>	<b>25 776,99</b>		<b>2 657,58</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>26 870,63</b>	<b>25 776,99</b>	<b>0,00</b>	<b>2 657,58</b>
	<b>Pour information</b>				
	<b>R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>	<b>45 129,37</b>			

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

**II**  
**B1**

#### 1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	238 220,38		238 220,38
012	Charges de personnel et frais assimilés	350 710,35		350 710,35
014	Atténuation de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	347 916,53		347 916,53
656	Secours	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	25 776,99	25 776,99
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>936 847,26</b>	<b>25 776,99</b>	<b>962 624,25</b>

#### D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1

Pour information				0,00
				0,00

#### INVESTISSEMENT

		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
19	Différences sur réalisations d'immobilisations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	8 920,00	0,00	8 920,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	11 884,36	0,00	11 884,36
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...1	Total des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. pour dépréciation des comptes financiers</i>		0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>20 804,36</b>	<b>0,00</b>	<b>20 804,36</b>

#### D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1

Pour information				0,00
				0,00

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET BALANCE GENERALE DU BUDGET

**II**  
**B2**

### 2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuation de charges	757,82		757,82
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, et ventes diverses	378,48		378,48
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Travaux en régie		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	871 281,98		871 281,98
75	Autres produits de gestion courante	8 914,00		8 914,00
76	Produits financiers	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	3 990,22		3 990,22
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00		0,00
79	Transferts de charges	0,00		0,00
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>885 322,50</b>	<b>0,00</b>	<b>885 322,50</b>
	<b>Pour information</b>			<b>645 230,13</b>
	<b>R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00		0,00
19	Différences sur réalisations d'immobilisations			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
26	Partic. et créances rattachées à des partic.	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00
28	Amortissements des immobilisations	0,00		0,00
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations	0,00		0,00
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours	0,00		0,00
45...2	Opérations pour compte de tiers	0,00		0,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00		0,00
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	0,00		0,00
59	Prov. pour dépréciation des comptes financiers	0,00		0,00
3.	Stocks	0,00		0,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>0,00</b>	<b>25 776,99</b>	<b>25 776,99</b>
	<b>Pour information</b>			<b>45 129,37</b>
	<b>R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>			

### III - VOTE DU BUDGET

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

### III

#### A1

Chap/ art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées		
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>322 926,00</b>	<b>237 824,98</b>	<b>395,40</b>	<b>0,00</b>	<b>84 705,62</b>
60623	Alimentation	4 950,00	4 632,48	0,00	0,00	317,52
60632	Petit matériel et outillage	500,00	1 663,67	0,00	0,00	36,33
6064	Fournitures administratives	5 500,00	3 960,48	0,00	0,00	1 539,52
6068	Autres matières et fournitures	4 750,00	508,65	0,00	0,00	3 041,35
6132	Locations immobilières	25 600,00	23 033,60	0,00	0,00	1 566,40
6135	Locations mobilières	15 000,00	13 830,33	0,00	0,00	1 169,67
614	Charges locatives et de copropriété	13 000,00	12 139,78	0,00	0,00	860,22
6156	Maintenance	5 550,00	23 127,72	0,00	0,00	2 422,28
6161	Primes d'assurance - multirisques	1 000,00	856,85	0,00	0,00	143,15
6168	Primes d'assurance - autres	1 000,00	947,65	0,00	0,00	52,35
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	1 203,71	0,00	0,00	796,29
6184	Versement à des organismes de formation	5 000,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6226	Honoraires	26 500,00	21 973,50	0,00	0,00	4 526,50
6228	Divers	56 826,00	27 388,12	0,00	0,00	4 537,88
6231	Annonces et insertions	7 600,00	8 177,37	0,00	0,00	322,63
6232	Fetes et ceremonies	11 700,00	6 993,52	0,00	0,00	2 706,48
6233	Foires et expositions	51 700,00	51 485,63	0,00	0,00	214,37
6236	Catalogues et imprimés	11 450,00	9 018,83	395,40	0,00	9 435,77
6238	Divers	13 000,00	3 017,31	0,00	0,00	37 082,69
6241	Transport de biens	2 200,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00
6248	Divers	0,00	4 959,57	0,00	0,00	40,43
6251	Voyages et déplacements	5 000,00	2 056,16	0,00	0,00	2 943,84
6256	Missions	1 000,00	395,45	0,00	0,00	604,55
6257	Frais de réceptions	1 000,00	192,60	0,00	0,00	807,40
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00	810,90	0,00	0,00	1 189,10
6262	Frais de télécommunications	8 000,00	6 019,55	0,00	0,00	1 980,45
627	Services bancaires et assimilés	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6281	Concours divers (cotisation)	5 500,00	5 548,00	0,00	0,00	2,00
62878	Remboursements de frais à d'autres organismes	35 000,00	3 883,55	0,00	0,00	1 066,45
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>350 710,35</b>	<b>350 710,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 289,65</b>
6331	Versement de transport	4 380,00	0,00	0,00	0,00	4 380,00
6332	Cotisations versées au fnal	264,00	210,00	0,00	0,00	54,00
6336	Cotisations au cnrpt et au centre de gestion	5 092,00	4 771,86	0,00	0,00	115,14
64131	Rémunérations	249 073,00	241 912,48	0,00	0,00	110,52
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	8 189,77	0,00	0,00	60,23
6451	Cotisations à l'urssaf	82 972,00	67 712,00	0,00	0,00	60,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	12 719,00	12 723,24	0,00	0,00	0,76
6454	Cotisations assedic	0,00	14 105,00	0,00	0,00	95,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 500,00	1 086,00	0,00	0,00	414,00
<b>014</b>	<b>Atténuation de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courantes</b>	<b>771 841,53</b>	<b>347 916,53</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>423 925,00</b>
6532	Frais de missions	500,00	431,97	0,00	0,00	68,03
657348	Subventions de fonctionnement versées aux autres communes	0,00	3 986,98	0,00	0,00	13,02
657363	A caractère administratif	188 000,00	102 633,83	0,00	0,00	81 366,17
6574	Subventions aux associations et autres pers. de droit privé	583 341,53	240 863,75	0,00	0,00	342 477,78
<b>656</b>	<b>Frais de fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b>	<b>1 450 767,53</b>	<b>936 451,86</b>	<b>395,40</b>	<b>0,00</b>	<b>513 920,27</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### III - VOTE DU BUDGET

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

**III**  
**A1**

Chap/ art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)		Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
				Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d)	13 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 800,00
6815	Dot. aux prov. pr risques et charges de fonctionnement courant	13 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 800,00
022	Dépenses imprévues (e)	28 561,84					28 561,84
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = (a)+(b)+(c)+(d)+(e)</b>	<b>1 493 129,37</b>		<b>936 451,86</b>	<b>395,40</b>	<b>0,00</b>	<b>556 282,11</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00			
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	26 870,63		25 776,99			1 093,64
6811	Dot. aux amortis. des immobilisations incorp. & corporelles	26 870,63		25 776,99			1 093,64
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>26 870,63</b>		<b>25 776,99</b>			<b>1 093,64</b>
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la section de fonct. (7)	0,00		0,00			0,00
		0,00		0,00			0,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>26 870,63</b>		<b>25 776,99</b>			<b>1 093,64</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>1 520 000,00</b>		<b>962 228,85</b>	<b>395,40</b>	<b>0,00</b>	<b>557 375,75</b>

Pour information

D002. Déficit de fonctionnement reporté de N-1

0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice

0,00

Montant des ICNE de l'exercice N-1

0,00

= Différence ICNE N - ICNE N-1

0,00

### III - VOTE DU BUDGET

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

**III**  
**A2**

Chap/ art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
			Titres émis	Charges rattachées		
013	Atténuation de charges	0,00	757,82	0,00	0,00	0,00
6096	Rrr/achats non stockés	0,00	646,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	111,82	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	378,48	0,00	0,00	0,00
70878	Rbt de frais par d'autres redevables	0,00	378,48	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	864 467,07	861 089,98	10 192,00	0,00	0,00
74718	Autres	0,00	6 814,91	0,00	0,00	0,00
74758	Autres groupements	850 000,00	850 000,00	0,00	0,00	0,00
74777	Budget communautaire et fonds structurels	14 467,07	4 275,07	10 192,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	8 914,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers gestion courante	0,00	8 914,00	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)</b>	<b>864 467,07</b>	<b>871 140,28</b>	<b>10 192,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	10 302,80	3 990,22	0,00	0,00	7 848,83
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	10 302,80	2 453,97	0,00	0,00	7 848,83
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	1 536,25	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions (d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>	<b>874 769,87</b>	<b>875 130,50</b>	<b>10 192,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 848,83</b>
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00			0,00
		0,00	0,00			0,00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	0,00	0,00			0,00
		0,00	0,00			0,00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>874 769,87</b>	<b>875 130,50</b>	<b>10 192,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 848,83</b>

Pour information

R002. Excédent de fonctionnement reporté de N-1

645 230,13

#### Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

### III - VOTE DU BUDGET

#### SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

**III**  
**B1**

Chap/ art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	13 000,00	8 920,00	0,00	4 080,00
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	13 000,00	8 920,00	0,00	4 080,00
204	Subventions d'équipements versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	57 350,00	11 884,36	0,00	45 465,64
2181	Installations générales, agencements, aménag. divers	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	14 800,00	9 690,00	0,00	5 110,00
2184	Mobilier	2 200,00	2 194,36	0,00	5,64
2188	Autres immobilisations corporelles	35 350,00	0,00	0,00	35 350,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n°				
10	Total des dépenses d'équipement	70 350,00	20 804,36	0,00	49 545,64
	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA., régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	1 650,00	0,00	0,00	0,00
45...1	Opérations pour compte de tiers n°	1 650,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	72 000,00	20 804,36	0,00	49 545,64
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	72 000,00	20 804,36	0,00	49 545,64
	Pour information	0,00			
	D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

### III - VOTE DU BUDGET

#### SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

**III**  
**B2**

Chap/ art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165))	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions d'investissement non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
45...2	Opérations pour compte de tiers n°	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	26 870,63	25 776,99		2 657,58
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 600,00	1 000,00		2 600,00
280422	Bâtiments et installations	7 773,58	7 716,00		57,58
28051	Concessions & ds simil., brevets, lic	12 492,05	13 869,99		0,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 708,00	2 708,00		0,00
28184	Mobilier				
28188	Autres immobilisations corporelles	297,00	-483,00		0,00
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>26 870,63</b>	<b>25 776,99</b>		<b>2 657,58</b>
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00		0,00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>26 870,63</b>	<b>25 776,99</b>		<b>2 657,58</b>

**III - VOTE DU BUDGET**

**SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES**

**III**

**B2**

Chap/ art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	26 870,63	25 776,99	0,00	2 657,58
	Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	45 129,37			

**IV - ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN**  
**EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES**

IV

A6.1

**DETAIL DES DEPENSES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits votés (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D	1 650,00	I	0,00	1 650,00
	HORS CHARGES TRANSFEREES II = A+B+C	1 650,00	II	0,00	1 650,00
16	Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)	0,00		0,00	0,00
	Autres dépenses financières (sous-total) (B)	1 650,00		0,00	1 650,00
020	Dépenses imprévues	1 650,00		0,00	1 650,00
	Transferts entre sections = C+D	0,00		0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur : (C)	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (D) = E+F+G	0,00		0,00	0,00
	Travaux en régie (E)	0,00		0,00	0,00
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)	0,00		0,00	0,00
	Stocks (G)	0,00		0,00	0,00

**Détail des comptes 16449 et 166 en dépenses**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits votés (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

## DETAIL DES RECETTES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits votés (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b+c+d</b>		<b>26 870,63</b>	<b>III 25 776,99</b>		<b>2 657,58</b>
Ressources propres extérieures (a)		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres recettes financières (b)		0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Transferts entre sections (c)</b>		<b>26 870,63</b>	<b>25 776,99</b>	<b>0,00</b>	<b>2 657,58</b>
280422	Bâtiments et installations	3 600,00	1 000,00		2 600,00
28051	Cessions & ds smtl., brevets, etc	7 773,58	7 716,00		57,58
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	12 492,05	13 809,99		
28184	Mobilier	2 708,00	2 708,00		
28188	Autres immobilisations corporelles	297,00	-483,00		
021	Virement de la section de fonct. (d)	0,00			

		Montant
Dépenses financières (I)		0,00
Recettes financières (III)		25 776,99
Solde (recettes-dépenses)		25 776,99
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D) (4) (5)		25 776,99
Résultat hors charges transférées		25 776,99

## Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166)

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits votés (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président  
 A Offenberg, le 30 mars 2017  
 Le Président  
 Délibéré par le groupement, réuni en session plénière.....  
 A Offenberg, le 30 mars 2017

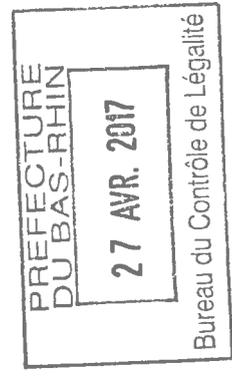


**Frank SCHERER**  
 Président du GECT Eurodistrict  
 Strasbourg-Ortenau

Les membres du comité syndical

Nombre de membres en exercice 50  
 Nombre de membres présents 31  
 Nombre de suffrages exprimés 31  
 VOTES : Pour 31  
           Contre 0  
           Abstentions 0  
 Date de convocation : 21.03.2017

Certifié exécutoire par Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le \_\_\_\_\_, et de la publication le \_\_\_\_\_  
 A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_





Document de séance n° 3.3/1/2017  
Vorlage Nr. 3.3/1/2017

Séance du Conseil de l'Eurodistrict Ratsitzung des Eurodistrikts 1/2017	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i>  30.03.2017
Dossier suivi par/ Projektbeauftragte Anika KLAFFKE / Noëlle HERTAUT	

## **Point n°3.3 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 3.3 der Tagesordnung**

**Objet / Betreff: Proposition de budget prévisionnel pour l'année 2017 / Vorschlag für den vorläufigen Haushalt 2017**

### **I. Rapport / Sachverhalt:**

Les prévisions budgétaires ont été établies sur la base d'un budget annuel global de 850.000 €, conformément à la décision du Conseil de l'Eurodistrict du 26 mars 2009.

L'exercice précédent (2016) fait apparaître un report global de 618.030 €.

#### **▪ Recettes**

Conformément à l'article 10 des statuts, pour l'année 2017, les ressources du GECT proviennent des contributions annuelles des membres du groupement.

**Il est proposé de voter le montant des contributions annuelles.**

L'arrêté préfectoral du 5 février 2015 a modifié l'arrêté préfectoral initial du 28 janvier 2010 portant création du Groupement Européen de Coopération Territoriale. L'Eurodistrict compte désormais 4 nouveaux membres au sein de la partie française : l'Etat Français ainsi que trois collectivités, la Communauté de communes de Benfeld et environs, la Communauté de communes du Pays d'Erstein, la Communauté de communes du Rhin, ces trois collectivités ayant fusionné le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour former la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

Gemäß dem Beschluss des Eurodistriktrates vom 26. März 2009 ist der Haushaltsplan auf der Grundlage eines jährlichen Haushalts von 850.000 € erstellt worden.

Das vorangehende Geschäftsjahr (2016) wurde mit einem Überschuss von 618.030 € abgeschlossen.

#### **▪ Einnahmen**

Die finanziellen Mittel des EVTZ für das Jahr 2017 stammen, gemäß Artikel 10 der Satzung, aus den jährlichen Beitragszahlungen der Mitglieder des Verbundes. **Es wird vorgeschlagen über die Höhe der jährlichen Beitragszahlungen abzustimmen.**

Aufgrund des Präfektoralerlasses vom 5. Februar 2015, mit dem der ursprüngliche Präfektoralerlass vom 28. Januar 2010 zur Gründung des europäischen Verbundes für territoriale Zusammenarbeit geändert wurde, sind auf französischer Seite vier neue Mitglieder im Eurodistrikt hinzugekommen, nämlich der französische Staat sowie drei Gebietskörperschaften, der Gemeindeverband Benfeld und Umgebung, der Gemeindeverband Pays d'Erstein, der Gemeindeverband Rhin. Diese drei Gebietskörperschaften bilden seit dem 1. Januar 2017 den Gemeindeverband Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

Rappelons que cela fait suite aux délibérations votées par le Conseil de l'Eurodistrict le 5 septembre 2013, au sujet d'un avenant à la convention et aux statuts du GECT, modifications engendrées par l'adhésion de nouveaux membres du côté français.

Les recettes prévisionnelles se répartissent donc désormais comme suit :

- partie allemande (425.000 €)  
Ortenaukreis : 332.200 €  
Offenburg : 30.100 €  
Lahr : 22.200 €  
Kehl : 17.600 €  
Achern : 12.700 €  
Oberkirch : 10.200 €

- partie française (425.000 €)  
EMS : 367.655 €  
Etat : 21 250 €  
CC Canton d'Erstein : 36 095 €

A ces recettes il convient d'ajouter la participation de l'Union Européenne attendue à hauteur de 205.898 €.

Cela correspond à la valorisation du temps de travail de tous nos chargés de missions pour 4 projets INTERREG. À savoir 33 % pour « L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, marché d'emploi à 360° » ; 10 % pour « MARGE » ; 10 % pour le projet « jeu pédagogique » ainsi que 55 %, 30 % et 15 % pour le projet « société civile ». Se rajoutent la valorisation des différentes actions du projet « société civile » des 4 Eurodistricts à hauteur de 60 %.

Pour ce dernier, un poste à mi-temps, financé à hauteur de 90 % par les fonds européens et les autres Eurodistricts du Rhin Supérieur, a été créé.

#### ▪ Dépenses

Le budget de l'année 2017 doit permettre de financer :

- **les projets transfrontaliers propres** jugés pertinents pour le développement du territoire de l'Eurodistrict avec un

Wir möchten in Erinnerung rufen, dass diese per Ratsbeschluss vom 5. September 2013 beschlossenen Änderungen der Gründungsvereinbarung und der Satzung des EVTZ im Anschluss an den Beitritt neuer Mitglieder auf französischer Seite erfolgen.

Die Einnahmen sehen dementsprechend nun wie folgt aus:

- deutsche Seite (425.000 €)  
Ortenaukreis : 332.200 €  
Offenburg : 30.100 €  
Lahr : 22.200 €  
Kehl : 17.600 €  
Achern : 12.700 €  
Oberkirch : 10.200 €

- französische Seite (425.000 €)  
EMS : 367.655 €  
Staat : 21.250 €  
CC Canton d'Erstein : 36.095 €

Zu diesen Einnahmen ist noch die erwartete Beteiligung der Europäischen Union in Höhe von 205.898 € hinzuzurechnen.

Dies entspricht der Valorisierung der Arbeitszeit all unserer Projektreferenten für 4 INTERREG-Projekte. Im Detail sind dies 33 % für das Projekt „Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, ein Arbeitsmarkt auf 360°“; 10 % für das Projekt „MARGE“; 10 % für das Projekt „Onlinespiel“ sowie 55 %, 30 % und 15 % für das Projekt „Zivilgesellschaft“. Hinzukommt zudem die Valorisierung der geplanten Kosten für die verschiedenen Aktionen des Projekts „Zivilgesellschaft“ der 4 Eurodistrikte in Höhe von 60 %.

Für das Projekt wurde zudem eine 50 % Stelle geschaffen, die über den EU-Strukturfonds und durch die anderen Eurodistrikte am Oberrhein in Höhe von 90 % finanziert wird.

#### ▪ Ausgaben

Das Budget des Jahres 2017 soll folgende Ausgaben finanzieren :

- **Eigene grenzüberschreitende Projekte**, die für die Entwicklung des Eurodistriktraums sinnvoll sind und in den bei-



montant net pour l'Eurodistrict de 592.513 € détaillé dans les documents joints.

- le paiement du personnel dédié au GECT Eurodistrict avec 322.072 € (fonds structurels inclus).
- les autres dépenses pour le fonctionnement du Secrétariat général (87.500 €).
- l'organisation des séances du Bureau et du Conseil du GECT (20.500 €).
- La communication et relations publiques (10.000 €)

Le projet de budget selon la nomenclature M14, ainsi qu'un tableau permettant une vision pluriannuelle sont présentés en annexe.

géfugten Unterlagen mit einem Nettobetrag von 592.513 € aufgeföhrt sind.

- **Personalkosten** des EVTZ Eurodistrict von 322.072 € (inkl. Strukturfonds)
- **die sonstigen Aufwendungen für den Betrieb des Generalsekretariats** (87.500 €).
- **die Organisation der Vorstands- und Ratssitzungen** des EVTZ (20.500 €).
- **Presse- und Öffentlichkeitsarbeit** (10.000 €).

Der Haushaltsplan gemäß der anzuwendenden Nomenklatur M14, sowie eine Tabelle die einen mehrjährigen Ausblick ermöglicht, befinden sich im Anhang.

## II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

Le Conseil de l'Eurodistrict a examiné le budget prévisionnel et l'adopte conformément aux documents budgétaires joints en annexe:

- dépenses d'investissements : 73.000 €
- recettes d'investissements : 73.000 €
- dépenses de fonctionnement : 1.660.000 €
- recettes de fonctionnement : 1.660.000 €

Der Eurodistrictrat hat den Haushaltsplan geprüft und nimmt den vorläufigen Haushalt gemäß den angehängten Dokumenten an :

- Ausgaben Vermögenshaushalt : 73.000 €
- Einnahmen Vermögenshaushalt : 73.000 €
- Ausgaben Verwaltungshaushalt : 1.660.000 €
- Einnahmen Verwaltungshaushalt : 1.660.000 €

## III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis :

Accord

Refus

Résolution modifiée

Zustimmung

Ablehnung

Abweichender Beschluss

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 30 mars 2017 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

**27 AVR. 2017**



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**- GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU (1)**  
**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 20002417200013

POSTE COMPTABLE :

**M. 14**

**Budget primitif**  
 **voté par nature**

**BUDGET : GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU (3)**

**ANNEE 2017**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc)

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes

(3) Indiquer le budget concerné budget principal ou libellé du budget annexe



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement).
- budgétaires (délibération n° ..... du .....)

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>	1 660 000,00	1 092 071,62
		+	+
<b>R</b>	<b>E</b>	0,00	0,00
<b>P</b>	<b>S</b>	(si déficit)	(si excédent)
<b>O</b>	<b>R</b>	0,00	567 928,38
		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		<b>1 660 000,00</b>	<b>1 660 000,00</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>	73 000,00	22 898,00
		+	+
<b>R</b>	<b>E</b>	0,00	0,00
<b>P</b>	<b>S</b>	(si solde négatif)	(si solde positif)
<b>O</b>	<b>R</b>	0,00	50 102,00
		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>73 000,00</b>	<b>73 000,00</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>		<b>1 733 000,00</b>	<b>1 733 000,00</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	322 926,00	0,00	615 660,00	615 660,00	615 660,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	356 000,00	0,00	385 428,28	385 428,28	385 428,28
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	771 841,53	0,00	600 023,72	600 023,72	600 023,72
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 450 767,53</b>	<b>0,00</b>	<b>1 601 112,00</b>	<b>1 601 112,00</b>	<b>1 601 112,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	35 990,00	35 990,00	35 990,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	13 800,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	28 561,84		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 493 129,37</b>	<b>0,00</b>	<b>1 637 102,00</b>	<b>1 637 102,00</b>	<b>1 637 102,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		629,00	629,00	629,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	26 870,63		22 269,00	22 269,00	22 269,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>26 870,63</b>		<b>22 898,00</b>	<b>22 898,00</b>	<b>22 898,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 520 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 660 000,00</b>	<b>1 660 000,00</b>	<b>1 660 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 660 000,00</b>
--	---------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	25 323,00	25 323,00	25 323,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	864 467,07	0,00	1 064 526,00	1 064 526,00	1 064 526,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>864 467,07</b>	<b>0,00</b>	<b>1 089 849,00</b>	<b>1 089 849,00</b>	<b>1 089 849,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	10 302,80	0,00	2 222,62	2 222,62	2 222,62
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>874 769,87</b>	<b>0,00</b>	<b>1 092 071,62</b>	<b>1 092 071,62</b>	<b>1 092 071,62</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>874 769,87</b>	<b>0,00</b>	<b>1 092 071,62</b>	<b>1 092 071,62</b>	<b>1 092 071,62</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>567 928,38</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 660 000,00</b>
--	---------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>22 898,00</b>
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	13 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	57 350,00	0,00	47 000,00	47 000,00	47 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>70 350,00</b>	<b>0,00</b>	<b>73 000,00</b>	<b>73 000,00</b>	<b>73 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	1 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>72 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>73 000,00</b>	<b>73 000,00</b>	<b>73 000,00</b>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (4)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales (4)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>72 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>73 000,00</b>	<b>73 000,00</b>	<b>73 000,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>73 000,00</b>
---	------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**GECT EURODISTRICT STBG ORTENU - GECT EURODISTRICT STBG ORTENU - BP - 2017**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		629,00	629,00	629,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	26 870,63		22 269,00	22 269,00	22 269,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>26 870,63</b>		<b>22 898,00</b>	<b>22 898,00</b>	<b>22 898,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>26 870,63</b>	<b>0,00</b>	<b>22 898,00</b>	<b>22 898,00</b>	<b>22 898,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>50 102,00</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>73 000,00</b>
---	------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>22 898,00</b>
--	------------------

(1) Cf Modalités de vote I-B

(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	615 660,00		615 660,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	385 428,28		385 428,28
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	600 023,72		600 023,72
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	35 990,00	0,00	35 990,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	22 269,00	22 269,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		629,00	629,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>1 637 102,00</b>	<b>22 898,00</b>	<b>1 660 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 660 000,00</b>
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	26 000,00	0,00	26 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	47 000,00	0,00	47 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>73 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>73 000,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>73 000,00</b>
---	------------------

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	25 323,00		25 323,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	1 064 526,00		1 064 526,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 222,62	0,00	2 222,62
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>1 092 071,62</b>	<b>0,00</b>	<b>1 092 071,62</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>567 928,38</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 660 000,00</b>
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		22 269,00	22 269,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		629,00	629,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>22 898,00</b>	<b>22 898,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>50 102,00</b>
--	------------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>73 000,00</b>
---	------------------

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>322 926,00</b>	<b>615 660,00</b>	<b>615 660,00</b>
60623	Alimentation	4 950,00	5 700,00	5 700,00
60632	Fournitures de petit équipement	500,00	5 000,00	5 000,00
6064	Fournitures administratives	5 500,00	5 000,00	5 000,00
6068	Autres matières et fournitures	4 750,00	1 600,00	1 600,00
6132	Locations immobilières	25 600,00	37 268,00	37 268,00
6135	Locations mobilières	15 500,00	24 100,00	24 100,00
614	Charges locatives et de copropriété	13 000,00	13 000,00	13 000,00
6156	Maintenance	5 550,00	9 850,00	9 850,00
6161	Multirisques	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6168	Autres primes d'assurance	1 000,00	1 500,00	1 500,00
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	1 500,00	1 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	5 000,00	7 000,00	7 000,00
6226	Honoraires	26 500,00	35 100,00	35 100,00
6228	Divers	56 826,00	59 452,00	59 452,00
6231	Annonces et insertions	7 600,00	7 100,00	7 100,00
6232	Fêtes et cérémonies	11 700,00	14 110,00	14 110,00
6233	Foires et expositions	51 700,00	64 500,00	64 500,00
6236	Catalogues et imprimés	11 450,00	26 250,00	26 250,00
6238	Divers	13 000,00	108 500,00	108 500,00
6241	Transports de biens	2 200,00	1 700,00	1 700,00
6248	Divers	0,00	155 000,00	155 000,00
6251	Voyages et déplacements	5 000,00	10 630,00	10 630,00
6256	Missions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6257	Réceptions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6262	Frais de télécommunications	8 000,00	8 000,00	8 000,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	50,00	50,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 500,00	6 000,00	6 000,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	35 000,00	2 750,00	2 750,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>356 000,00</b>	<b>385 428,28</b>	<b>385 428,28</b>
6331	Versement de transport	4 380,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	264,00	233,28	233,28
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 092,00	5 242,00	5 242,00
64131	Rémunérations non tit.	249 073,00	262 619,00	262 619,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	12 480,00	12 480,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	82 972,00	74 736,00	74 736,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	12 719,00	14 093,00	14 093,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	15 025,00	15 025,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 500,00	1 000,00	1 000,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>771 841,53</b>	<b>600 023,72</b>	<b>600 023,72</b>
6532	Frais de mission	500,00	500,00	500,00
65733	Subv. fonct. Départements	0,00	5 291,00	5 291,00
657348	Subv. fonct. Autres communes	0,00	18 000,00	18 000,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	0,00	80 843,00	80 843,00
657363	Subv. fonct. Établ. à caractère adminis	188 000,00	70 000,00	70 000,00
6574	Subv. fonct. Associat <sup>o</sup> , personnes privée	583 341,53	425 389,72	425 389,72
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>		<b>1 450 767,53</b>	<b>1 601 112,00</b>	<b>1 601 112,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>35 990,00</b>	<b>35 990,00</b>
6748	Autres subventions exceptionnelles	0,00	35 990,00	35 990,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>13 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	13 800,00	0,00	0,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>28 561,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e</b>		<b>1 493 129,37</b>	<b>1 637 102,00</b>	<b>1 637 102,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00	629,00	629,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	26 870,63	22 269,00	22 269,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	26 870,63	22 269,00	22 269,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>26 870,63</b>	<b>22 898,00</b>	<b>22 898,00</b>
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>26 870,63</b>	<b>22 898,00</b>	<b>22 898,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 520 000,00</b>	<b>1 660 000,00</b>	<b>1 660 000,00</b>

		+
<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>		<b>0,00</b>
		+
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>		<b>0,00</b>
		=
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>1 660 000,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>	<b>25 323,00</b>	<b>25 323,00</b>
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	25 323,00	25 323,00
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>864 467,07</b>	<b>1 064 526,00</b>	<b>1 064 526,00</b>
74718	Autres participations Etat	0,00	8 628,00	8 628,00
7473	Participat° Départements	0,00	1 501,00	1 501,00
74758	Participat° Autres groupements	850 000,00	858 964,00	858 964,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	14 467,07	195 433,00	195 433,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013</b>		<b>864 467,07</b>	<b>1 089 849,00</b>	<b>1 089 849,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>10 302,80</b>	<b>2 222,62</b>	<b>2 222,62</b>
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	10 302,80	2 222,62	2 222,62
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>874 769,87</b>	<b>1 092 071,62</b>	<b>1 092 071,62</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>874 769,87</b>	<b>1 092 071,62</b>	<b>1 092 071,62</b>

	+
<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
	+
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>567 928,38</b>
	=
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 660 000,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement
- (2) Cf Modalités de vote I-B
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires
- (6) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »)
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>13 000,00</b>	<b>26 000,00</b>	<b>26 000,00</b>
2051	Concessions, droits similaires	13 000,00	26 000,00	26 000,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>57 350,00</b>	<b>47 000,00</b>	<b>47 000,00</b>
2181	Installat° générales, agencements	5 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	14 800,00	21 770,00	21 770,00
2184	Mobilier	2 200,00	1 700,00	1 700,00
2188	Autres immobilisations corporelles	35 350,00	23 530,00	23 530,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>70 350,00</b>	<b>73 000,00</b>	<b>73 000,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>1 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>72 000,00</b>	<b>73 000,00</b>	<b>73 000,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Charges transférées (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>72 000,00</b>	<b>73 000,00</b>	<b>73 000,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>73 000,00</b>
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	629,00	629,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	26 870,63	22 269,00	22 269,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	3 600,00	8 600,00	8 600,00
28051	Concessions et droits similaires	7 773,58	1 784,00	1 784,00
28183	Matériel de bureau et informatique	12 492,05	6 499,00	6 499,00
28184	Mobilier	2 708,00	4 903,00	4 903,00
28188	Autres immo. corporelles	297,00	483,00	483,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		26 870,63	22 898,00	22 898,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		26 870,63	22 898,00	22 898,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		26 870,63	22 898,00	22 898,00

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>50 102,00</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>73 000,00</b>
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf Modalités de vote, I-B

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(6) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(9) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
	20422A - ORG. PRIVES - BAT ET INSTALLATIONS	5	01/01/2012
	205A - Licences de logiciels	2	01/01/2012
	205B - Autres applicatifs informatiques	5	01/01/2012
	2183A - MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	2	01/01/2012
	2184A - MOBILIER	8	01/01/2012
	2188A - Matériel divers : système d'alarme, caisses...	10	01/01/2012
	2188B - Divers gros matériel	20	01/01/2012
	Z205A - Licences de logiciels (avant 2012)	2	01/01/2012
	Z205B - Autres applicatifs informatiques (avant 2012)	5	01/01/2012

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>22 898,00</b>	<b>III</b> <b>22 898,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>22 898,00</b>	<b>22 898,00</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
280422	<i>Privé : Bâtiments, installations</i>	8 600,00	8 600,00
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	1 784,00	1 784,00
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	6 499,00	6 499,00
28184	<i>Mobilier</i>	4 903,00	4 903,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	483,00	483,00
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>		
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>		
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	629,00	629,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>22 898,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 102,00</b>	<b>0,00</b>	<b>73 000,00</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II</b> <b>0,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV</b> <b>73 000,00</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (6)</b> <b>73 000,00</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble

(6) Indiquer le signe algébrique

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 31

Nombre de suffrages exprimés : 31

VOTES :

Pour : 31

Contre :

Abstentions : 0

Date de convocation : 21.03.2017

Présenté par le Président  
A. Offenberg, le 30 mars 2017

Le Président

Délibéré par le Groupement, réuni en session plénière

A Offenberg, le 30 mars 2017

Les membres du Groupement

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme

(2) L'assemblée délibérante étant

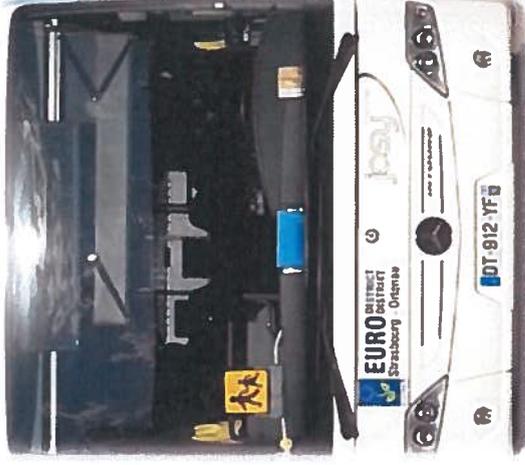


**Frank SCHERER**  
Président du GECT Eurodistrict  
Strasbourg-Ortenau





Top 4.1: Sachstand Eurodistrikt-Bus / Etat des lieux sur Bus Eurodistrict



1

PREFECTURE  
DU BAS-RHIN

27 AVR. 2017

Bureau du Contrôle de Légalité

# Parcours transport régulier spécialisé Erstein-Lahr



# Top 4.2: Challenge automatisierte Shuttles - Challenge navettes autonomes



## Challenge transfrontalier de l'Eurodistrict de Navettes Autonomes

*placé sous le haut patronage du Secrétaire d'Etat français auprès de la Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en charge des Transports,*

*et du Ministre des Transports du Land de Bade-Wurtemberg,*

*avec l'encouragement du Ministre fédéral allemand des transports et des infrastructures numériques (BMVI)*

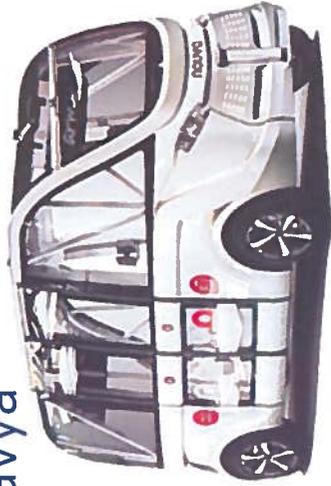
PREFECTURE  
DU BAS-RHIN

27 AVR. 2017

Bureau du Contrôle de Légalité

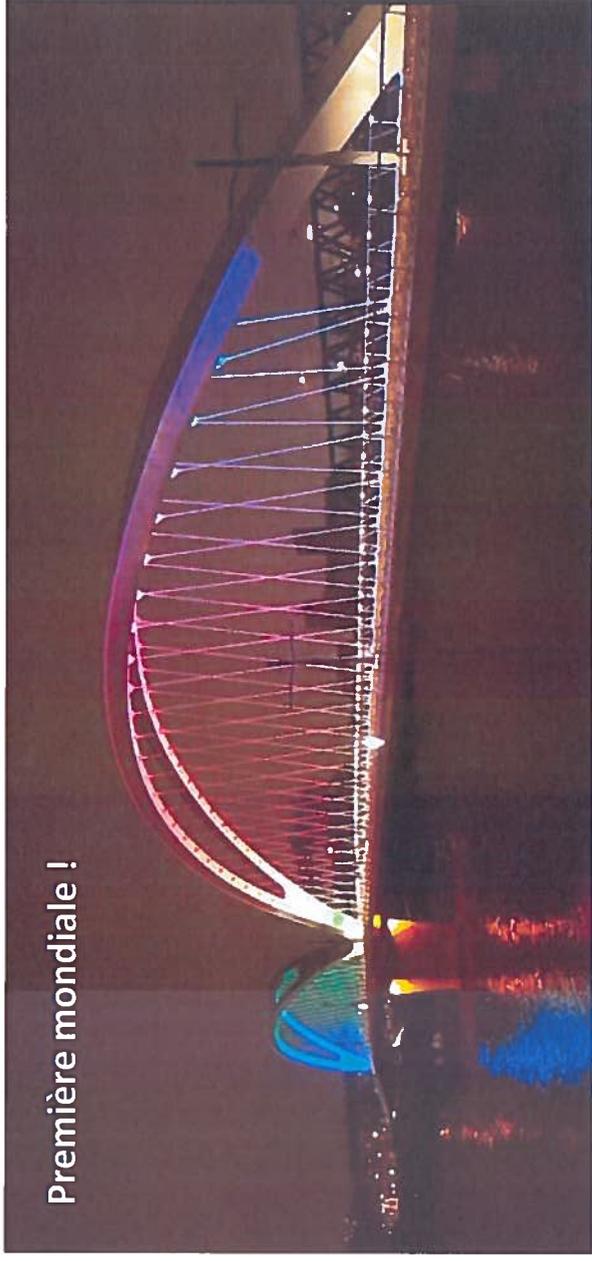
# Top 4.2: Challenge automatisierte Shuttles - Challenge navettes autonomes

Navya



Une démonstration opérée  
par **Keolis**

Supervisor - Supervisor **CTS**



Organisator –  
organisateur



Steuerungsgremium - Comité de Pilotage



Side Event



Strasbourg, France | 19-22 June 2017

Document de séance n°4.3/1/2017

Vorlage Nr. 4.3/1/2017

Séance du Conseil de l'Eurodistrict <i>Ratssitzung des Eurodistrikts 1/ 2017</i>	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i>  30.03.2017
Dossier suivi par / Projektbeauftragte Julia WYSSLING	

## **Point n° 4.3 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 4.3 der Tagesordnung**

**Objet / Betreff: KM Solidarité 2017 de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau / *KM Solidarité 2017 des Eurodistrikts Strasbourg-Ortenau***

### **I. Rapport / Sachverhalt**

La 26<sup>e</sup> édition de la course scolaire « KM Solidarité de l'Eurodistrict » est prévue les lundi 15 et mardi 16 mai 2017. Il s'agit de la 2<sup>e</sup> édition dont la coordination est gérée directement par l'Eurodistrict avec le soutien actif de Strasbourg, de Kehl et de l'Inspection académique.

La course solidaire dure deux jours et les bénéfices récoltés vont aux institutions du territoire travaillant avec des enfants touchés par un handicap ou en situation de santé difficile. La cagnotte est constituée par les dons des villes à raison de 20 centimes par kilomètre parcouru.

En 2016, ce sont plus de 21.000 enfants qui ont participé à l'action sur les deux jours, dont 4.000 CM2 qui ont couru au Jardin des Deux Rives. Ils ont également participé à des ateliers portant sur le sport, la tolérance ou le handicap. La cagnotte a été versée à une association de Strasbourg et une d'Offenburg.

A ce jour, 10 villes de l'Eurodistrict sont partenaires de la manifestation : Achern, Kehl, Lahr, Oberkisch et Offenburg d'un côté et Fegersheim, Illkirch-Graffenstaden, Ostwald, Schiltigheim et Strasbourg de l'autre.

#### **Axes de développement**

- Multiplier les rencontres franco-allemandes entre les classes grâce au fonds scolaire et à la mise en relation des écoles

Die 26. Auflage des Schulrennens „KM Solidarité des Eurodistrikts“ ist für Montag, den 15. und Dienstag, den 16. Mai 2017 geplant. Dabei handelt es sich um die zweite Auflage, die direkt vom Eurodistrikt koordiniert und von den Städten Straßburg, Kehl und der französischen Schulbehörde aktiv unterstützt wird.

Der Solidaritätslauf dauert zwei Tage und unterstützt lokale Einrichtungen, die mit kranken oder behinderten Kindern arbeiten. Für jeden erlaufenen Kilometer spenden die Städte des Eurodistrikts 20 Cent.

Im Jahr 2016 haben an beiden Tagen insgesamt mehr als 21.000 Schülerinnen und Schüler teilgenommen, wovon 4.000 im Garten der Zwei Ufer zusammengekommen sind. Sie haben auch an Workshops zum Thema Sport, Toleranz oder Behinderung teilgenommen. Die gesammelte Spendensumme wurde an eine Einrichtung aus Straßburg und eine aus Offenburg ausgezahlt.

Bisher sind 10 Städte des Eurodistrikts Partner der Veranstaltung: Achern, Kehl, Lahr, Oberkisch und Offenburg auf der einen Seite und Fegersheim, Illkirch-Graffenstaden, Ostwald, Schiltigheim und Straßburg auf der anderen.

#### **Entwicklungsschwerpunkte**

- Förderung der deutsch-französischen Begegnungen zwischen den Klassen mit Hilfe

- Déplacement des écoles en tram : économie de frais de bus
- Associer plus d'associations sportives et culturelles aux ateliers proposés

- des Schulfonds und der Vermittlung von Partnerschulen
- Anreise der Schulen mit der Tram: Einsparen von Buskosten
- Teilnahme von Sport- und Kulturvereinen für die Workshops weiter ausbauen

## **II. Recommandation du Secrétariat Général / Empfehlung des Generalsekretariats**

Le coût total du KM Solidarité est estimé à 23.000 € en 2017. En 2016, une économie a pu être réalisée par rapport à la précédente édition grâce à l'internationalisation de l'organisation de la manifestation qui, en partie, a permis d'amortir les frais de transport des écoles strasbourgeoises qui avaient doublé.

Die Gesamtkosten des KM Solidarité werden für 2017 in Höhe von 23.000 € veranschlagt. 2016 konnten im Vergleich zum Vorjahr durch die Internalisierung der Veranstaltungsorganisation Einsparungen erzielt werden, die einen Teil der Reisekosten der Straßburger Schulen gedeckt haben, welche sich verdoppelt hatten.

## **III. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag**

Le Conseil de l'Eurodistrict approuve l'organisation de l'édition 2017 du KM Solidarité et valide le budget à hauteur de 23.000 €.

Der Eurodistrikt-Rat bewilligt die Organisation des diesjährigen KM Solidarité und die damit verbundenen Kosten in Höhe von 23.000 €.

Le Conseil de l'Eurodistrict autorise le Président à signer tout document afférant à ce projet.

Der Rat des Eurodistrikts ermächtigt den Präsidenten, alle mit diesem Projekt in Verbindung stehenden Unterlagen zu unterzeichnen

## **IV. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis**

<input checked="" type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus <input type="checkbox"/> Résolution modifiée	<input checked="" type="checkbox"/> Zustimmung <input type="checkbox"/> Ablehnung <input type="checkbox"/> Abweichender Beschluss
--	---

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 30 mars 2017 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

**27 AVR. 2017**

PREFECTURE  
DU BAS-RHIN

**27 AVR. 2017**

Bureau du Contrôle de Légalité

Document de séance n°4.4/1/2017  
Vorlage Nr. 4.4/1/2017

Séance du Conseil de l'Eurodistrict <i>Ratssitzung des Eurodistrikts 1/2017</i>	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i>  30.03.2017
Dossier suivi par / Projektbeauftragte Katrin NEUSS	

## **Point n° 4.4 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 4.4 der Tagesordnung**

**Objet / Betreff: Fonds de soutien aux enfants et aux adolescents réfugiés de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau – projets retenus / *Unterstützungsfonds für Flüchtlingskinder und Jugendliche des Eurodistrikts Strasbourg-Ortenau – ausgewählte Projekte***

### **I. Rapport / Sachverhalt**

Dans sa décision du 1<sup>er</sup> décembre 2016, le Conseil de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau a mis en place un fonds de soutien aux enfants et adolescents réfugiés à hauteur de 50.000 €. Un montant maximum de 2.500 € pouvait être sollicité par projet. L'objectif du fonds est de soutenir des projets et/ou actions facilitant l'intégration des enfants et des adolescents de 0 à 25 ans sur le territoire de l'Eurodistrict.

La date limite de dépôt de projet était le 1<sup>er</sup> mars 2017.

Un total de 26 projets de 24 porteurs de projet différents a été déposé (16 de la part des porteurs de projet allemands et 8 de la part des porteurs de projet français) pour une enveloppe globale de 60.705 €. La plupart visent notamment des découvertes culturelles, linguistiques et environnementales.

Conformément à la procédure et aux critères de sélection approuvés par le Conseil en décembre 2015, le jury (représentants techniques de sept villes de l'Eurodistrict) s'est efforcé de soutenir le plus grand nombre possible de projets dans la limite du budget disponible. Suite aux délibérations, le jury propose de retenir les projets présentés en annexe ci-joint comme bénéficiaires du fonds.

Mit seinem Beschluss vom 1. Dezember 2016 errichtete der Eurodistriktrat einen Unterstützungsfonds für Flüchtlingskinder und Jugendliche in Höhe von 50.000 €. Pro Projekt konnte eine Unterstützung von maximal 2.500 € beantragt werden. Ziel des Fonds ist die Förderung von Projekten und/oder Aktionen, die den Flüchtlingskindern und Jugendlichen im Alter von 0 bis 25 Jahren die Integration im Gebiet des Eurodistrikts Strasbourg-Ortenau erleichtern.

Einsendefrist war der 1. März 2017.

Eingereicht wurden 26 Projektanträge von 24 Projektträgern, in Höhe von 60.705 €. Davon 16 von deutschen und 8 von französischen Projektträgern, die insbesondere auf die Bereiche Kulturvermittlung, Sprachmittlung und Naturentdeckung zielen.

Gemäß des im Dezember 2015 vom Rat verabschiedeten Auswahlverfahrens und in Anlehnung an die erarbeiteten Auswahlkriterien, war die Jury (Repräsentanten aus sieben Eurodistriktstädten) während ihrer Beratungen bemüht, möglichst viele der eingereichten Projekte mit den verfügbaren Mitteln zu unterstützen. Als Ergebnis ihrer Beratungen schlägt die Jury die

En vue d'encourager un échange de savoir-faire sur le territoire de l'Eurodistrict, les porteurs de projet français et allemands subventionnés s'engagent à participer à une réunion de clôture transfrontalière prévue au début de l'année 2018.

im Anhang aufgeführten Projekte als Fondsbegünstigte vor.

Mit dem Ziel, auf dem Gebiet des Eurodistrikts einen Best Practice-Austausch anzuregen, verpflichten sich alle geförderten deutschen und französischen Projektträger zur Teilnahme an einer grenzüberschreitenden Fonds-Abschlussveranstaltung, die voraussichtlich zu Beginn des Jahres 2018 stattfinden wird.

**II. Recommandation du Secrétariat Général / Empfehlung des Generalsekretariats**

Compte tenu de la bonne répartition que présente la décision du jury et qui permet de soutenir de manière conséquente presque tous les projets intéressants, le Secrétariat général recommande de donner suite à cette proposition.

Angesichts der Tatsache, dass der Juryentscheid eine Unterstützung in hohem Maße fast aller gelungenen Projekte vorsieht, empfiehlt das Generalsekretariat diesem Vorschlag nachzukommen.

**III. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag**

Le Conseil de l'Eurodistrict approuve le choix des projets sélectionnés par le jury et octroie aux porteurs de projets nommés en annexe la somme y afférente.

Der Rat des Eurodistrikts stimmt der von der Jury getroffenen Projektauswahl zu und bewilligt den im Anhang genannten Projektträgern die jeweils aufgeführte Fördersumme.

Les 50.000 € du fonds de soutien de l'Eurodistrict seront alors épuisés pour 2017. Une éventuelle reconduction du fonds sera décidée au début de l'année 2018.

Der Eurodistrikt-Unterstützungsfonds in Höhe von 50.000 € ist damit für das Jahr 2017 erschöpft. Über eine mögliche Weiterführung des Fonds wird zu Beginn des Jahres 2018 entschieden.

En outre, le Conseil autorise le Président à signer tout document qui se réfère à ce fonds.

Ferner ermächtigt der Rat den Präsidenten alle mit dem Fonds in Verbindung stehende Unterlagen zu unterzeichnen.

**IV. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis**

<input checked="" type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus <input type="checkbox"/> Résolution modifiée	<input checked="" type="checkbox"/> Zustimmung <input type="checkbox"/> Ablehnung <input type="checkbox"/> Abweichender Beschluss
--	---

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 30 mars 2017 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le  
**27 AVR. 2017**

PREFECTURE  
DU BAS-RHIN  
**27 AVR. 2017**  
Bureau du Contrôle de Légalité

TOP 4 EURODISTRICT - FONDS DE SOUTIEN AUX JEUNES RÉFUGIÉS - 2017

Pays	Ville	Porteur de projet	Projet	Subvention sollicitée EUR	Subvention préconisée EUR (Jury)	Contenu et phases de réalisation
F	Strasbourg	Alsace Syrie	Aider les réfugiés à s'intégrer dans la société d'accueil	2030	0	Pas retenu, car soumis hors délais, critères formels pas respectés.
F	Strasbourg	Alsace Syrie	Aider les réfugiés à s'intégrer dans la société d'accueil à travers l'apprentissage de la langue	2500	0	Pas retenu, car soumis hors délais, critères formels pas respectés.
D	Kehl	Bürgerstiftung Kehl	Intégration von Flüchtlingen - Qualifizierung junger Männer	2500	2425	La "Bürgerstiftung Kehl" a désigné 6 jeunes réfugiés de l'Ortenau pour intégrer un cours d'un an dans le domaine de la métallurgie (apprentissage et cours de langue). Ce projet à hauteur de 120 000 € a valu à la Bürgerstiftung de gagner un prix d'encouragement qui leur sera remis le 3 mai 2017 à Berlin. L'ED contribuera au financement du trajet pour la remise de prix à Berlin (frais de transport, hébergement et ravitaillement).
F	Strasbourg	Caritas Alsace	Séjour linguistique alphabétisation	2500	2450	Séjour linguistique pour des jeunes irakiens réfugiés afin de les préparer et puis ensuite les insérer dans le cursus éducatif traditionnel. Le projet se déroule en 3 temps: - rencontres préparatoires, travail de langue à Strasbourg (avril/juin) - 1 semaine de séjour linguistique intensif dans un centre d'accueil à Marmoutier (19.-26.08.2017) - débriefing et accompagnement dans cursus éducatif traditionnel
D	Lahr	Caritasverband Lahr	Sprachtandem für Jugendliche und offene Begegnungen	1050	2350	Mise en contact de jeunes réfugiés avec de jeunes allemands de Lahr par Caritas afin de former des tandems pour qu'ils puissent apprendre l'un de l'autre et à se soutenir les uns les autres. Les responsabiliser en les laissant organiser eux-mêmes les rencontres et des sorties communes encadrées par la Caritas.
D	Lahr	Caritasverband Lahr	Kunsttherapeutische Begleitung von geflüchteten Kindern im Kindergarten	1300		Aider les enfants réfugiés dans leur travail de réadaptation grâce à des méthodes de thérapie par l'art. Rencontre 1x par semaine entre enfants réfugiés et enfants allemands avec une art-thérapeute au sein de 2 écoles maternelles de Lahr.
D	Offenburg	Caritasverband Offenburg-Kehl	Kerni kulinarisch - lecker selbstgemacht zur Kaffezeit	2500	2400	Projet d'ateliers culinaires avec des enfants réfugiés et des élèves de la Falkenhausenschule de Kehl en accueil de jour : Renforcer l'intégration et la cohésion entre enfants et leur permettre de partager leurs cultures en apprenant des recettes de leurs pays respectifs.
F	Strasbourg	Cie Blicke	Correspondance Vol. 3	2500	0	Projet de danse contemporaine avec jeunes réfugiés. Subvention via projet 5.000 €
F	Strasbourg	Collège épiscopal St. Etienne	Die Kultur des Zusammenlebens / La culture du vivre ensemble	2500	2450	Le projet vise une série de rencontres entre une classe française de 3ème (bil. franco-allemand) et un groupe de réfugiés hébergé à la Beruli. Schulen Kehl. Sont réalisées les actions: - échange via 3 ateliers thématiques (pays d'origine des réfugiés et problèmes rencontrés; chemin vers l'Europe et chemins rencontrés; vivre entre deux cultures) - travail littéraire et mise en scène de lectures publiques à partir de l'oeuvre "Die Kultur des Zusammenlebens" de André Weckmann - Réalisation d'un spectacle à la "Fête de famille" du Collège St. Etienne (si réfugiés peuvent venir) sinon à la Beruliche Schulen Kehl - Réalisation d'un cahier présentant le travail des jeunes. Le projet sera réalisé dans les locaux de la Beruliche Schulen à Kehl.
F	Strasbourg	En Filigrane	Entre Là	2500	2450	Ateliers de médiation artistique menés par des artistes et une psychologue clinicienne pour enfants réfugiés et écoliers de Strasbourg (créer activité ludique en liant la création des marionnettes, des saynètes et l'apprentissage de la langue).

**PREFECTURE**  
**DUBAS-RHIN**  
**27 AVR. 2017**  
 Bureau du Contrôle de Légalité

D	Offenburg	Erich Kästner Realschule / Vorbereitungs-klasse	Kunstkamussell - ankommen entdecken, Lernen in der Welt der Künste	2500	2425	Proposer des activités artistiques pour permettre à des enfants réfugiés qui n'ont pas encore intégré les bases de la langue et les coutumes du pays d'accueil afin qu'ils puissent s'adapter plus facilement au niveau scolaire de la classe. Cette approche permet également de faire un travail individuel avec des enfants traumatisés.
D	Offenburg	Förderverein der Gewerbe- und technischen Schule Offenburg	Fit Flash - Fotoprojekt	2500	2425	Apprendre à des jeunes réfugiés des classes de la Gewerblich-Technischen Schule d'Offenburg les bases de la photographie grâce à des professeurs de la Kunstschule Offenburg : travail pédagogique en langue allemande permettant aux jeunes d'exprimer leurs expériences de façon artistique. A l'issue, exposition de leurs réalisations au sein de l'école.
D	Achern	Förderverein der GWRS Faulenbach-Onsbach	Gemeinsam stark - Lernen in der Natur	2500	2450	Activités récréatives dans la nature pour élèves (enfants réfugiés et enfants allemands) de l'école afin de favoriser l'interaction et un sentiment de solidarité entre les élèves
D	Offenburg	Freie Wiesenwerkstatt Offenburg	Ferienprogramm Momo und due Stundenblume (Hochbeete)	2000	2000	Découverte de la nature pour enfants réfugiés et enfants allemands grâce à des ateliers pratiques autour du conte "Momo und die Stundenblume". Création des potagers surélevés (construction, entretien, récolte) sur un terrain de plantations.
D	Kehl	Jugendkeller St. Nepomuk Kehl	District 77, Vol. 2	2500	2425	Réalisation d'un CD de compilation avec 10 artistes : Réunir des jeunes réfugiés de 15 à 25 ans avec des jeunes musiciens de Kehl et écrire ensemble des chansons en langue maternelle et allemande afin de les soutenir dans leur initiation à l'écriture, la production et l'interprétation de la musique. Lors d'un concert le 21 juillet les participants auront la possibilité d'interpréter leurs œuvres en public.
D	Offenburg	Kunstschule Offenburg	Korrespondance Vol. 3	2500	0	Projet de danse contemporaine avec jeunes réfugiés. Subvention via projet 5 000 €
F	Strasbourg	Les petits débrouillards Grand Est	Club scientifique	2500	2425	Animations scientifiques dans les points jeunesse de la ville de Kehl pour les enfants et jeunes migrants - permettre la rencontre entre enfants réfugiés et enfants de la région - permettre la découverte des activités scientifiques que les enfants n'ont pas l'habitude de pratiquer.
F	Strasbourg	L'Eclage - Club de jeunes	Peindre notre histoire	2500	2425	Proposition d'activités artistiques intergénérationnelles permettant à des enfants des réfugiés ou en attente de titres de séjour, accompagnés de leurs parents de peindre ensemble un tableau racontant leur histoire. Une approche psychologique et de transmission de la langue française est intégrée de manière ludique dans cette activité artistique. A l'issue du projet exposition des œuvres réalisées.
F	Strasbourg	Makers for Change	Une voie pour tous	2500	2425	Makers for Change est une association qui oeuvre pour l'inclusion des personnes en situation de précarité au sens large du terme. Partant du constat que les jeunes réfugiés souffraient simplement dans la vie des communes dans lesquelles ils vivent actuellement, l'association les accompagne au développement de projets positifs sur le territoire. Après l'évaluation des motivations personnelles et centres d'intérêt des participants, le projet consiste en la réalisation de 3 "Tours des initiatives positives", c'est-à-dire des journées dédiées à la découverte de la culture citoyenne locale, la présentation des nouvelles formes de participation citoyenne et la mise en réseaux avec des communautés d'acteurs du changement. Est ainsi encouragé un transfert de connaissances, de compétences et d'expériences entre les jeunes réfugiés et les résidents locaux en faveur des projets locaux de participation citoyenne.
D	Friesenheim	Netzwerk Solidarität Friesenheim	Kulturschnitzeljagd	2500	2450	Réalisation d'un parcours de "Geocaching" dans la ville de Friesenheim: désignation et visites de lieux culturels/naturels etc. emblématiques, saisie des coordonnées, invention et préparation d'exercices pour chaque endroit sélectionné, réalisation des flyers, promotion et animation du parcours.
D	Lahr	Ökologiestation Lahr	Saft-Ergebnisse	2500	2425	Activités de rencontre et d'apprentissage de langue à travers la fabrication commune de jus de pomme au pressoir dans des hébergements collectifs pour les réfugiés à Lahr.
D	Lahr	Otto-Hahn Realschule	Stadt - Land - Fluss	2450	2400	La Realschule Otto-Hahn a une classe préparatoire avec 15 enfants réfugiés dont chacun est parrainé par un élève des classes régulières (Regelklasse). Sorties communes à Lahr et ses alentours sur le thème de la ville, la terre et le fleuve (Jeu du baccalauréat) afin de permettre l'échange et de renforcer la cohésion entre les jeunes. Sorties prévues dans les lieux emblématiques de la ville de Lahr.

D		Team 4 Winners	Integration über Sport	2500	2400	Ateliers sportifs pour des élèves de 6-16 ans en collaboration avec les écoles qui mettent à disposition des salles ou des locaux pour les activités. Surmonter ses difficultés physiques, linguistiques et sociales grâce au sport. Un projet de longue date dans l'Ortenau en faveur de l'intégration d'enfants défavorisés et d'enfants réfugiés.
D	Kehl	Theater der 2 Ufer Kehl	Schattentheater mit Kindern	2375	2375	Autour du conte "Zuhause kann überall sein" des enfants réfugiés et des enfants de Kehl créent des silhouettes pour le théâtre d'ombres et élaborent un spectacle (avec animation musicale) afin de mieux se connaître. A l'issue aura lieu une représentation devant un public composé des parents et de la famille.
D	Achern	Verein zur Unterstützung des Arbeitskreises Migration Achern	Schwimmunterricht für Flüchtlingskinder	2000	2000	Apprendre aux enfants réfugiés à nager et leur permettre d'aller à la piscine avec leurs camarades afin de leur permettre de mieux s'intégrer et les socialiser. Leur permettre également dans certains cas d'enlever la peur de l'eau due à des expériences traumatisantes lors de leur exil.
D	Gutach	Vogtsbauernhof	Keine Heimat mehr	2500	2425	Projet pour classes scolaires avec enfants réfugiés basé sur une approche de pédagogie muséale, organisé lors de 4 journées contenant différents éléments de programmation: éléments informatifs à travers des visites; éléments manuels-artistiques à travers des ateliers interactifs et ouverts; éléments d'alimentation saine à travers des ateliers de cuisine; éléments non verbaux (théâtre).
TOTAL (EUR)				60705	50000	



TOP 5.1. SUBVENTIONS INFÉRIEURES ET ÉGALES À 5 000 € OCTROYÉES PAR DÉCISION DU PRÉSIDENT DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION DU CONSEIL DU 01.12.2016 / FÖRDERUNGEN BIS EINSCHLIESSLICH 5.000 €, DIE SEIT DER LETZTEN RATSSITZUNG VOM 01.12.2016 VOM PRÄSIDENTEN BEWILLIGT WURDEN

Intitulé du projet / Titel des Projekts	Description de projet / Projektbeschreibung	Porteur du projet / Projektträger	Partenaires de projets / Projektpartner	Budget global du projet (€) / Gesamtbudget des Projekts (€)	Subvention sollicitée (€) / Beantragte Förderung (€)	Montant voté (€) / Beschlossener Betrag (€)
Nuit de l'Orientation et du parcours Professionnel	Manifestation grand public du 14 janvier 2017 avec l'objectif de permettre au public: jeunes et adultes de s'informer sur les métiers, les secteurs professionnels, les débouchés et de trouver des interlocuteurs susceptibles de les secourir dans leurs démarches d'orientation et d'insertion professionnelle avec un pôle spécifique "transfrontalier ». / Veranstaltung für die breite Öffentlichkeit am 14.01.2017 mit dem Ziel, dem "jugendlichen" und "erwachsenden" Publikum zu ermöglichen, sich über die Berufe, die beruflichen Branchen sowie die Berufsperspektiven zu informieren und geeignete Ansprechpartner finden, die ihnen für ihre berufliche Orientierung und Einstieg bestehen können mit einem speziellen Bereich für Grenzüberschreitendes.	CCI Strasbourg	IHK, Region Grand Est, EMS	69 848,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Réhabilitation du monument Nevelet, Commune de Seebach / Sanierung des Nevelet Monuments in der Gemeinde Seebach	Réhabilitation du monument et son environnement pour célébrer dignement le 50 ème anniversaire de l'accident d'avion, le 27 juin 2017 / Sanierung des Denkmals und dessen Umgebung, um am 27. Juni 2017 den 50. Geburtstag des Flugzeugabsturzes würdig begehen zu können.	Amicale des Anciens de l'Alat, groupement Est	Gemeinde Seebach		5 000,00 €	
Coupe de foot Eurodistrict / Eurodistrict Fußballcup	La Coupe de foot Eurodistrict rassemble lors de cinq tournois en 2017 environ 400 sportifs de tout âge dans les catégories femmes, U8, U10 et Super Cup (U18) ainsi que des représentants de clubs et des arbitres des deux côtés du Rhin. Les tournois sont organisés sur des terrains de sport de l'Eurométropole et de l'Ortenau. / Der Eurodistrict-Fußballcup bringt an fünf verschiedenen Turniertermen im Jahr 2017 insgesamt gut 400 Fußballerinnen und Fußballer aller Altersklassen in den Kategorien Frauen/Mädchen, F Juniors, E Juniors und Super Cup Herren sowie Verantwortliche und Schiedsrichter zusammen. Ausgetragen werden die Turniere auf Sportplätzen in der Eurometropole und der Ortenau.	Südbadischer Fußballverband (SFBV), Bezirk Offenburg	Ligue d'Alsace de Football Association (LAFA)	10 340,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Championnat d'athlétisme de l'Eurodistrict / Eurodistrict Leichtathletikmeisterschaften	Organisé alternativement dans les communes françaises et allemandes de l'Eurodistrict, les Championnats Eurodistrict d'Athlétisme fédèrent environ 600 athlètes des deux côtés du Rhin et de toutes les catégories d'âge, des minimes (14/15 ans) aux espoirs seniors (plus de 20 ans), lors des différentes épreuves olympiques. Les vainqueurs portent le titre de Champion Eurodistrict. Cette année, les compétitions auront lieu le 14 mai 2017 au stade Hornisgründen à Achem. / Jedes Jahr im Wechsel in einer deutschen oder französischen Kommune des Eurodistricts ausgetragen, bringen die Eurodistrict-Leichtathletikmeisterschaften gut 600 Athleten der Altersklassen U16 (14/15 Jährige) bis Senioren (20 Jährige) von beiden Seiten des Rheins zu Wettkämpfen in verschiedenen Olympiadsportarten zusammen. Die Gewinner bekommen den Titel Eurodistrictmeister verliehen. Dieses Jahr finden die Wettkämpfe am 14. Mai 2017 im Hornisgründenstadion in Achem statt.	Verein zur Förderung der Leichtathletik in der Ortenau e.V.	Comité Départemental d'Athlétisme du Bas-Rhin	14 500,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Les rencontres transfrontalières de l'Economie Verte/ Die grenzüberschreitenden Treffen der Grünen Wirtschaft	Création d'un réseau transfrontalier et bilingue d'entrepreneurs par l'organisation de six afterworks bilingues, deux visites d'entreprises sur le terrain et la création de fiches information bilingues à l'attention des entreprises et des citoyens / Bildung eines grenzüberschreitenden zweisprachigen Netzwerkes von Unternehmen durch die Organisation von sechs Afterworks, zwei Betriebsbesichtigungen und die Erstellung von zweisprachigen Infoblättern für Firmen und Bürger	Entreprendre Vert Alsace	UnternehmensGrün Baden	11 700,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
MONTANT TOTAL / GESAMTSUMME				139 085,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €

**PREFECTURE  
DU BAS-RHIN**  
27 AVR. 2017  
 Bureau du Contrôle de Légalité



Document de séance n° 6.1/1/2017  
Vorlage Nr. 6.1/1/2017

Séance du Conseil l'Eurodistrict Ratssitzung des Eurodistrikts 1/2017	Date de la séance / Sitzungstag  30.03.2017
Dossier suivi par/ Projektbeauftragte Noëlle HERTAUT	

## **Point n° 6.1 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 6.1 der Tagesordnung**

### **Objet/Betreff:**

**RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) / RIFSEEP (Vergütungssystem mit Berücksichtigung der Funktion, der Hierarchie, des Fachwissens und des beruflichen Engagements)**

### **I. Rapport / Sachverhalt**

Le RIFSEEP a pour objectif d'harmoniser les régimes indemnitaires entre les différentes fonctions publiques et de simplifier le régime indemnitaire en remplaçant toutes les autres primes liées aux fonctions et à la manière de servir. Il s'agit de valoriser les fonctions et responsabilités exercées ainsi que l'expérience professionnelle. Il est composé d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et d'un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Les indemnités IFTS et PFR versées aux agents du GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau n'ayant plus de base légale, il y a lieu de mettre en place le RIFSEEP. En collaboration avec le Centre de Gestoin du Bas-Rhin, le GECT a mené une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire de ses agents. (voir document joint en annexe).

Das Ziel des RIFSEEP ist die Vergütungssysteme der verschiedenen öffentlichen Dienste zu vereinheitlichen und das Vergütungssystem zu vereinfachen, da alle anderen mit Amt und Dienstleistung verbundenen Vergütungen durch den RIFSEEP ersetzt werden. Es geht darum, Funktion und Verantwortung sowie Berufserfahrung aufzuwerten. Er besteht aus einer Vergütung abhängig von Funktion und Fachwissen (IFSE) sowie einer Jahreszusatzvergütung, die das berufliche Engagement und die Arbeitsweise berücksichtigt (CIA).

Die den Angestellten des EVTZ Eurodistrict Strasbourg-Ortenau bisher ausgezahlten IFTS- und PFR-Vergütung sind dementsprechend nicht mehr rechtmäßig. Somit ist es notwendig den RIFSEEP einzuführen. Das EVTZ hat demnach das Vergütungssystem seiner Angestellten in Zusammenarbeit mit dem Centre de Gestion angepasst. (siehe Beilage).

### **II. Recommandation du Secrétariat général / Empfehlung des Generalsekretariats:**

Dans le cadre de la simplification du régime indemnitaire des agents de la Fonction Publique Territoriale et considérant que les indemnités IFTS et PFR n'ont plus de base légale, le Secrétariat Général recommande la mise en place au 01/04/2017 du régime indemnitaire

Im Rahmen der Vereinfachung des Vergütungssystems im territorialen öffentlichen Dienst und da die Vergütungen IFTS und PFR keine Rechtsgrundlage mehr haben, empfiehlt das Generalsekretariat das Vergütungssystem mit Berücksichtigung der Funktion, der

tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et demande au Conseil de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer le document descriptif ci-joint.

Hierarchie, des Fachwissens und des beruflichen Engagements (RIFSEEP) ab 01.04.2017 einzuführen und bittet die Ratsmitglieder, den Präsidenten zur Unterzeichnung der beigefügten Beschreibung, zu ermächtigen.

### **III. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:**

Le Conseil décide de mettre en place le RIFSEEP au 01/04/2017 et d'autoriser le Président à signer le document descriptif joint en annexe ainsi que tout document y afférent.

Der Rat beschließt den RIFSEEP ab 01.04.2017 einzuführen und ermächtigt den Präsidenten, die beigefügte Beschreibung sowie jegliche mit dem RIFSEEP in Zusammenhang stehenden Dokumente zu unterzeichnen.

### **IV. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:**

<input checked="" type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus <input type="checkbox"/> Résolution modifiée	<input checked="" type="checkbox"/> Zustimmung <input type="checkbox"/> Ablehnung <input type="checkbox"/> Abweichender Beschluss
--	---

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 30 mars 2017 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

**27 AVR. 2017**



# **DELIBERATION**

## **POUR LE REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)**

**Le Conseil de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau**

**Sur rapport de Monsieur le Président,**

**VU**

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,
- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88 et 136.
- le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,
- le décret modifié n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique d'Etat,
- l'arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
- l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
- l'arrêté du 29 juin 2015 pris pour l'application au corps des administrateurs civils des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat
- l'arrêté du 27 août 2015 pris pour l'application de l'article 5 du décret n° 2014-513 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

**VU** l'avis du Comité Technique en date du 27 janvier 2017 relatif à la mise en place de critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du RIFSEEP aux agents de la collectivité (ou de l'établissement).

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

Le Président informe l'assemblée,

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la Fonction Publique de l'Etat est transposable à la Fonction Publique Territoriale. Il se compose de deux parts :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- et un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir basé sur l'entretien professionnel.

L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau a décidé d'appliquer uniquement l'indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE).

L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et instaurer le RIFSEEP, afin de remplir les objectifs suivants :

- prendre en compte la place de chacun dans l'organigramme de la collectivité et reconnaître les spécificités de certains postes ;
- valoriser l'expérience professionnelle;
- prendre en compte le niveau de responsabilité des différents postes en fonction des trois critères d'encadrement, d'expertise et de sujétions ;
- renforcer l'attractivité de la collectivité.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles explicitement cumulables.

## **BENEFICIAIRES**

Le RIFSEEP pourra être versé aux fonctionnaires stagiaires et titulaires des cadres d'emplois suivants :

- Administrateurs
- Attachés,
- Rédacteurs.

Le cas échéant, le RIFSEEP pourra être versé aux agents contractuels de droit public.

Les agents de droit privé ne sont pas concernés par le régime indemnitaire.

## **L'IFSE : PART FONCTIONNELLE**

La part fonctionnelle de la prime sera versée mensuellement sur la base du montant annuel individuel attribué.

Ce montant fait l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions ou d'emploi ;
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion ;
- au moins tous les quatre ans en fonction de l'expérience professionnelle acquise par l'agent.

Les montants de base sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale selon les modalités critères définis ci-dessous et fera l'objet d'un arrêté.

L'IFSE est exclusive de toutes autres indemnités liées aux fonctions, à l'exception des primes et indemnités légalement cumulables.

### **Modulation selon l'absentéisme :**

L'IFSE est maintenue dans les proportions du traitement en cas de maladie ordinaire, accident de service ou maladie professionnelle et congé maternité, paternité, adoption. Par contre, le régime indemnitaire lié à l'exercice des fonctions en cas de longue maladie ou congé de longue durée est supprimé.

#### **a) Le rattachement à un groupe de fonctions**

La part fonctionnelle peut varier selon le niveau de responsabilités, le niveau d'expertise et les sujétions auxquelles les agents sont confrontés dans l'exercice de leurs missions.

Le montant individuel dépend du rattachement de l'emploi occupé par un agent à l'un des groupes de fonctions définis ci-dessous.

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions à partir de critères professionnels tenant compte :

- Des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception, notamment au regard de
  - o Niveau hiérarchique
  - o Nombre de collaborateurs (encadrés directement)
  - o Type de collaborateurs encadrés
  - o Niveau d'encadrement
  - o Niveau de responsabilités liées aux missions (humaine, financière, juridique, politique...)
  - o Niveau d'influence sur les résultats collectifs
  - o Délégation de signature
  
- De la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions
  - o Connaissance requise
  - o Technicité / niveau de difficulté
  - o Champ d'application
  - o Diplôme
  - o Certification
  - o Autonomie
  - o Influence/motivation d'autrui
  - o Rareté de l'expertise.....
  
- Des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel
  - o Relations externes / internes (typologie des interlocuteurs)
  - o Contact avec des publics difficiles
  - o Impact sur l'image de la collectivité
  - o Risque d'agression physique
  - o Risque d'agression verbale
  - o Exposition aux risques de contagion(s)
  - o Risque de blessure
  - o Itinérance/déplacements
  - o Variabilité des horaires
  - o Horaires décalés
  - o Contraintes météorologiques
  - o Travail posté
  - o Liberté de prise de congés
  - o Obligation d'assister aux instances
  - o Engagement de la responsabilité financière
  - o Engagement de la responsabilité juridique
  - o Zone d'affectation
  - o Actualisation des connaissances.....
  
- De la valorisation contextuelle
  - o Gestion de projets
  - o Tutorat
  - o Référent formateur

Le Président propose de fixer les groupes et les montants de référence pour les cadres d'emplois suivants :

GROUPES DE FONCTIONS	FONCTIONS	CADRE D'EMPLOIS CONCERNES	MONTANT MINIMUM ANNUEL	MONTANT MAXIMUM ANNUEL
A2	Secrétaire Générale	Administrateur	4 600 €	46 920 €
A4	Chargé de projets sénior	Attaché Principal	2 900 €	20 400 €
	Chargé de projets junior	Attaché	2 900 €	20 400 €
	Chargé de projets & fonds microprojets	Attaché	2 900 €	20 400 €
	Chargé d'Événementiel et Communication	Attaché	2 900 €	20 400 €
B1	Assistante de Direction & Comptabilité	Rédacteur	1 350 €	17 480 €

Ces montants évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

b) L'expérience professionnelle

Le montant de l'IFSE peut être modulé en fonction de l'expérience professionnelle. Il est proposé de retenir les critères de modulations, développés dans l'annexe :

- Expérience dans le domaine d'activité ;
- Expérience dans d'autres domaines ;
- Connaissance de l'environnement de travail ;
- Capacité à exploiter les acquis de l'expérience ;
- Capacités à mobiliser les acquis de la formation suivie ;
- Capacités à exercer les activités de la fonction.

Le nombre de points total sur le critère d'expérience professionnelle défini dans l'annexe 1 sert à définir le montant réel à attribuer à l'agent, en multipliant le "montant annuel théorique" par un coefficient en pourcentage correspondant à 1 point = 1% de majoration.

**DECIDE**

- D'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du : **01/04/2017**.
- Les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence
- D'autoriser l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE dans le respect des principes définis ci-dessus.
- D'autoriser l'autorité territoriale à moduler les primes au vu de l'absentéisme, selon les modalités prévues ci-dessus.
- De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.

PJ : Annexe 1 – Répartition des emplois par groupes de fonctions  
Annexe 2 – Organigramme

Fait à Offenburg, le 30 mars 2017

Le Président,  
(cachet et signature de l'autorité  
territoriale)

Visa de la Préfecture :

Délibération rendue exécutoire par publication  
et/ou notification à compter du .

Le Président

  
**Frank SCHERER**  
Président du GECT Eurodistrict  
Strasbourg-Ortenau



**Annexe 1 : Grille de répartition des emplois du  
GECT EURODISTRICT STRASBOURG-ORTENAU  
par groupes de fonctions**

	Indicateur	échelle d'évaluation				
Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception	niveau hiérarchique	DGS	Directeur	Chef de service	Chef d'équipe	Agents d'exécution
	5	5	4	3	2	1
	Nbr de collaborateurs (encadrés directement)	0	1 à 5	6 à 10	11 à 20	21 à 50
	4	0	1	2	3	4
	Type de collaborateurs encadrés	Cadre sup	Cadres intermédiaires	Cadres de proximité	Agents d'exécution	Aucun
	4	1	1	1	1	0
	Niveau d'encadrement	Stratégique	intermédiaire	de Proximité	Coordination	Sans
	4	4	3	2	1	0
	Niveau responsabilités liées aux missions (humaine, financière, juridique, politique...)	Déterminant	Fort	Modéré	Faible	
	4	4	3	2	1	
Niveau d'influence sur les résultats collectifs	Déterminant	Partagé	Faible			
3	3	2	1			
délégation de signature	OUI	NON				
1	1	0				
25					S/s Total	
Technicité, expertise, expérience, qualifications	Connaissance requise	maîtrise	expertise			
	4	1	4			
	Technicité / niveau de difficulté	Exécution	Conseil/ interprétation	Arbitrage/ décision		
	5	1	3	5		
	champ d'application	monométier/ monosectoriel	Polymétier/ polysectoriel/diversité domaines de Cptc			
	4	1	4			
	diplôme	I	II	III	IV	V
	5	5	4	3	2	1
	certification	OUI	NON			
	1	1	0			
autonomie	restreinte	encadrée	large			
5	1	3	5			
Influence/motivation d'autrui	Forte	Faible				
3	3	1				
Rareté de l'expertise	Oui	non				
1	1	0				
28					S/s Total	

Indicateur	echelle d'évaluation				
	Elus	Administrés	Partenaires institutionnels	Agents	Prestataires extérieurs
Relations externes / Internes (typologie des interlocuteurs)	1	1	1	1	1
contact avec publics difficiles	oui	non			
3	3	0			
impact sur l'image de la collectivité	immédiat	différé			
3	3	1			
risque d'agression physique	faible	modéré	élevé		
5	1	3	5		
risque d'agression verbale	faible	modéré	élevé		
3	1	2	3		
Exposition aux risques de contagion(s)	faible	modéré	élevé		
5	1	3	5		
risque de blessure	très grave	grave	légère		
10	10	5	1		
itinérance/déplacements	fréquente	ponctuelle	rare	sans	
5	5	3	1	0	
variabilité des horaires	fréquente	ponctuelle	rare		
7	7	3	1		
horaires décalés	régulier	ponctuel	non concerné		
5	5	2	0		
contraintes météorologiques	fortes	faibles	sans objet		
3	3	1	0		
travail posté	OUI	NON			
2	2	0			
liberté pose congés	encadrée	restreinte	imposée		
2	0	1	2		
obligation d'assister aux instances	rare	ponctuelle	récurrente		
2	0	1	2		
engagement de la responsabilité financière	élevé	modéré	faible		
3	3	2	1		
engagement de la responsabilité juridique	élevé	modéré	faible		
3	3	2	1		
zone d'affectation	sensible	avec contraintes	sans contrainte particulière		
3	3	1	0		
Actualisation des connaissances	indispensable	nécessaire	encouragée		
3	3	2	1		
<b>72</b>					<b>5/s Total</b>

Indicateur	echelle d'évaluation				
	Elus	Administrés	Partenaires institutionnels	Agents	Prestataires extérieurs
Gestion de projets	chef projet	membre équipe projet	contributeur ponctuel		
3	3	2	1		
Tutorat	Oui	Non			
1	1	0			
Référent formateur	Oui	Non			
1	1	0			
<b>5</b>					<b>5/s Total</b>
					<b>TOTAL</b>

maxi  
MINI

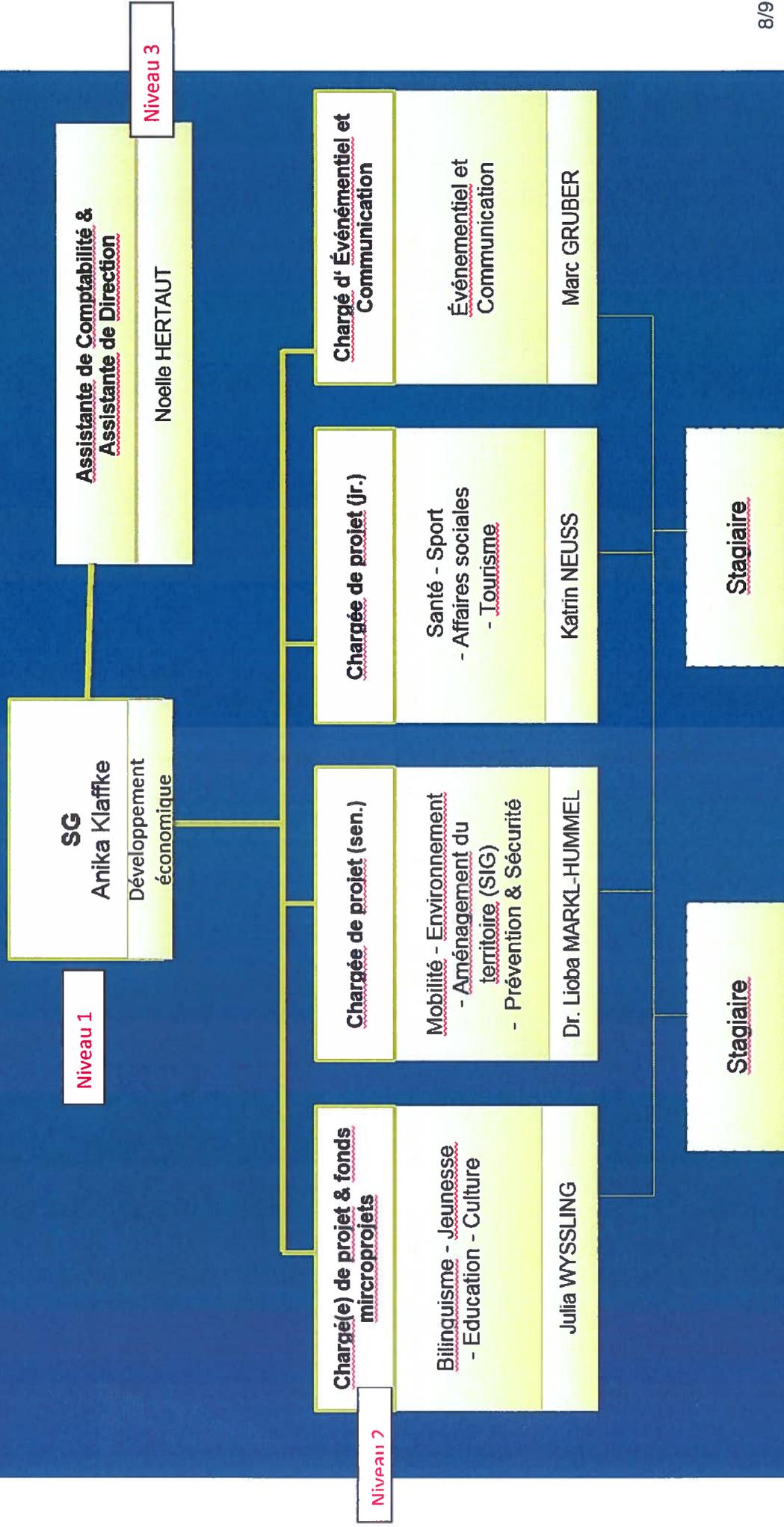
130  
19

Indicateur	echelle d'évaluation				
	0	1 à 3 ans	3 à 6 ans	6 à 10 ans	> 10 ans
Expérience dans le domaine d'activité	0	1 à 3 ans	3 à 6 ans	6 à 10 ans	> 10 ans
4	0	1	2	3	4
Expérience dans d'autres domaines	faible	diversifiée	diversifiée avec compétences transférables		
3	0	1	3		
Connaissance de l'environnement de travail	basique	courant	approfondi	non évaluable	
5	1	3	5	0	
Capacité à exploiter les acquis de l'expérience	notions	opérationnel	maîtrise	expertise (transmission des savoirs et formulation de propositions)	non évaluable
5	1	2	3	5	0
Capacité à mobiliser les acquis des formations suivies	notions	opérationnel	maîtrise	expertise (transmission des savoirs et formulation de propositions)	non évaluable
5	1	3	4	5	0
Capacité à exercer les activités de la fonction	supérieur aux attentes	conforme aux attentes	inférieur aux attentes	très inférieur aux attentes	non évaluable
5	3	0	-3	-6	0
<b>27</b>					<b>TOTAL</b>

Prise en compte de l'expérience professionnelle (cette partie permet de prendre en compte les éléments propres à l'agent titulaire de la fonction, pour envisager l'attribution du montant individuel indemnitaire)

# ANNEXE 2

## Organigramme Secrétariat Général ED



NIVEAUX	GROUPES DE FONCTIONS	FONCTIONS	CADRE D'EMPLOIS CONCERNES	MONTANT MINIMUM ANNUEL	MONTANT MAXIMUM ANNUEL
N1	A2	Secrétaire Générale	Administrateur	4 600 €	46 920 €
N2	A4	Charge de projets sénior	Attaché Principal	2 900 €	20 400 €
		Charge de projets junior	Attaché	2 900 €	20 400 €
		Chargé de projets & fonds microprojets	Attaché	2 900 €	20 400 €
N3	B1	Chargé d'Evenementiel et Communication	Attaché	2 900 €	20 400 €
		Assistante de Direction & Comptabilité	Rédacteur	1 350 €	17 480 €



Document de séance n° 6.2/1/2017  
Vorlage Nr. 6.2/1/2017

Séance du Conseil l'Eurodistrict Ratssitzung des Eurodistrikts 1/2017	Date de la séance / Sitzungstag  30.03.2017
Dossier suivi par/ Projektbeauftragte Noëlle HERTAUT	

## **Point n° 6.2 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 6.2 der Tagesordnung**

### **Objet/Betreff:**

**Avenant à la convention d'adhésion du GECT au service « Paie à façon » du Centre de Gestion du Bas-Rhin / Änderung der Beitrittsvereinbarung des EVTZ zu dem Service « Paie à façon » des Centre de Gestion du Bas-Rhin**

### **I. Rapport / Sachverhalt**

Les Centres de Gestion sont des organismes publics locaux à caractère administratif dont les missions sont définies par la loi du 26 janvier 1984 sur la fonction publique territoriale française.

Ils sont principalement compétents pour l'organisation du recrutement au sein des collectivités (publication des postes vacants), l'accès aux différents corps de la fonction publique locale (organisation de concours) et la gestion de la carrière des fonctionnaires territoriaux.

Les Centres de Gestion peuvent, dans ce cadre, assurer un certain nombre d'expertises et de prestations en mettant à la disposition des collectivités affiliées des outils adaptés à l'édition des fiches de paie et du suivi de la carrière de leurs agents.

Lors de la séance du 28/03/2011, le Conseil a validé l'adhésion du GECT au Centre de Gestion du Bas-Rhin. Depuis, celui-ci apporte son soutien notamment pour l'établissement des fiches de paie et des déclarations sociales ainsi que pour le suivi de carrière des agents du GECT.

Lors de la séance du 02/06/2016, le Conseil a validé l'adhésion du GECT au service « Paie à façon », adhésion formalisée par la convention signée le 24/06/2016 avec effet au 01/01/2016.

Die „Verwaltungszentren“ sind lokale öffentlich-rechtliche Einrichtungen, deren Aufgaben im Gesetz vom 26. Januar 1984 über die territoriale öffentliche Verwaltung definiert sind.

Sie sind vor allem zuständig für die Personalgewinnung der Verwaltungen (Ausschreibung von offenen Stellen), die Organisation von „concours“ im Rahmen der Stellenausschreibungen der kommunalen öffentlichen Verwaltungen sowie die Karrierebegleitung von Beamten der Kommunalverwaltung.

Die Verwaltungszentren können in diesem Rahmen ihren Mitgliedern ihre Expertise und Serviceleistungen anbieten, z.B. Zurverfügungstellung von Software und technischer Hilfe für die Gehaltsabrechnungen oder die Begleitung von Karrierewegen.

Am 28.03.2011 hat der Rat den Beitritt zum Centre de Gestion du Bas-Rhin beschlossen. Dieser unterstützt seitdem den EVTZ besonders bei Gehalts- und Sozialabgaben-Abrechnungen sowie bei der Karrierebegleitung des EVTZ-Personals.

Am 02.06.2016 hat der Rat den Beitritt des EVTZ zu dem Service „Paie à façon“ beschlossen. Eine Vereinbarung mit Inkraftsetzung am 01.01.2016 wurde am 24.06.2016 unterzeichnet.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion du Bas-Rhin assure :

- La réalisation des bulletins de paie quelles que soient les spécificités des agents
- La fourniture et l'édition des états récapitulatifs et bordereaux de charges mensuelles ou trimestrielles
- La réalisation de la déclaration de données sociales en fin d'année (N4DS)
- L'assistance et l'expertise d'un conseiller spécialiste de la paie et en veille permanente sur la réglementation

Suite à l'adoption des nouveaux tarifs 2017 par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin le 30/11/2016, le coût de la prestation, à compter du 01/01/2017 est modifié comme suit :

- Traitement de la paie (par mois et par bulletin) de 6 € (ou 72 €/an) soit un coût annuel prévisionnel de 648 € sur la base de 8 agents et 1 stagiaire (auparavant 5 € par bulletin).

Un avenant n° 1PAF à la convention initiale sera établi entre le Centre de Gestion du Bas-Rhin et le GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau.

In diesem Rahmen gewährleistet der Centre de Gestion du Bas-Rhin folgende Serviceleistungen :

- Erstellung der Lohnzettel mit Berücksichtigung der eventuellen Besonderheiten des Personals
- Bereitstellung der monatlichen oder vierteljährlichen Sozialabgaben-Abrechnungen
- Ausführung der Jahressozialangaben-Erklärung (N4DS)
- Unterstützung und Fachwissen eines Gehaltsspezialisten mit ständiger Überwachung der Reglementierung.

Am 30.11.2016 hat der Verwaltungsrat des Centre de Gestion du Bas-Rhin neue Tarife für 2017 beschlossen. Ab 01.01.2017, ändert sich der Service wie folgt:

- Gehaltsrechnung (pro Monat und pro Lohnzettel) zu 6 € (oder 72 €/Jahr) d.h. ein voraussichtlicher Kostenaufwand von 648 € für 8 Angestellten und 1 Praktikanten (vorher 5 €.pro Lohnzettel).

Eine Vertragsänderung Nr.1PAF zur ursprünglichen Vereinbarung muss dementsprechend zwischen dem Centre de Gestion du Bas-Rhin und dem EVTZ Eurodistrikt Strasbourg - Ortenau unterschrieben werden.

## **II. Recommandation du Secrétariat général / Empfehlung des Generalsekretariats:**

Considérant l'intérêt pour l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau de poursuivre notre adhésion à ce service, le Secrétariat Général demande aux membres du Conseil de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1PAF à la convention, fixant les nouveaux tarifs de la prestation de « Paie à façon ».

Angesichts des Interesses für den Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau den Beitritt zu diesem Service fortzusetzen, werden die Ratsmitglieder gebeten, den Präsidenten zur Unterzeichnung der Auftragsänderung Nr.1PAF, die die neuen Tarife für den Service „Paie à façon“ festsetzt, zu ermächtigen.

## **III. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:**

Le Conseil décide d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1PAF à la convention ainsi que tout document y afférent.

Der Rat ermächtigt den Präsidenten, die Vertragsänderung Nr. 1PAF sowie jegliche mit dieser Änderung in Zusammenhang stehenden Dokumente zu unterzeichnen.

## **IV. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:**

Accord

Refus

Résolution modifiée

Zustimmung

Ablehnung

Abweichender Beschluss

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 30 mars 2017 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

27 AVR. 2017

PREFECTURE  
DU BAS-RHIN

27 AVR. 2017  
2/2

Bureau du Contrôle de Légalité